

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 9  
DÉCEMBRE 2024 A 20H00 A LA HALLE  
POLYVALENTE A EPENDES**



<b>Présidence</b>	M. Patrick Gendre, Syndic
<b>Secrétaire</b>	Mme Angélique Jenny, secrétaire suppléante
<b>Scrutateurs</b>	M. Gabriel Thévoz, pour le côté droit, rangs 1 à 8 et la table du Conseil communal M. Bernard Cotting, pour le côté droit, rangs 9 à 16 M. René Sonney, pour le côté gauche, rangs 1 à 8 M. Alain Monney, pour le côté gauche, rangs 9 à 16
<b>Membres présents</b>	127 personnes
<b>Habilités à voter</b>	122 personnes
<b>Majorité</b>	62 voix
<b>Membres excusés</b>	Mme et M. Monique et Jean-François Giordano M. Pierre-André Bulliard M. Michael Zurkinden Mme Josiane Bersier et M. Didier Dumée M. Pierre Roulin

Il est 20h00 lorsque M. Patrick Gendre, Syndic, déclare ouverte l'Assemblée communale ordinaire.

*« Messieurs les députés,  
Chères concitoyennes, chers concitoyens,  
Mesdames, Messieurs,*

*C'est un très grand plaisir pour moi de vous saluer pour cette nouvelle assemblée législative de notre commune. Nous vous remercions d'avoir accepté notre invitation et de nous avoir rejoint ici à la Halle polyvalente d'Ependes et de consacrer un peu de votre temps aux affaires communales. J'espère que cette assemblée sera autant participative et constructive que les dernières et vous invite à prendre la parole avec courtoisie et politesse.*

*Au nom du Conseil communal de Bois-d'Amont, je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée des budgets 2025. Etant donné le nombre de sujets que nous avons à discuter ce soir je me permets de ne pas vous faire attendre et me passerai d'une introduction.*

*M. le Syndic profite de l'attention qui lui est donnée pour saluer notre nouveau collaborateur, M. David Despont.*

*Merci pour votre compréhension, j'ouvre ainsi l'assemblée de ce soir. »*

\*\*\*

Selon l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. Comme la loi le prévoit, l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante. Par conséquent, M. le Syndic remercie les personnes prenant la parole de bien vouloir attendre le micro, puis indiquer leurs nom et prénom avant de s'exprimer.

Ont prié l'Assemblée de bien vouloir les excuser pour la séance de ce soir :

- Mme et M. Monique et Jean-François Giordano
- M. Pierre-André Bulliard
- M. Michael Zurkinden
- Mme Josiane Bersier et M. Didier Dumée
- M. Pierre Roulin

La présente Assemblée a été convoquée selon les dispositions légales suivantes :

- par une parution dans la Feuille Officielle n° 48 du 29 novembre 2024 ;
- par une circulaire tout-ménage sous la forme du bulletin communal n°8 de décembre 2024 ;
- par l'affichage aux piliers publics.

L'ensemble des objets qui seront présentées et discutés ce soir ont ainsi été annoncés. Leur présentation de manière exhaustive a été faite dans le bulletin communal et les dossiers y relatifs étaient disponibles auprès de l'administration ainsi que sur le site internet de la commune. M. le Syndic demande s'il y a des questions concernant la présente convocation.

Etant donné que cela ne semble pas être le cas, il propose de passer à la désignation des scrutateurs.

La salle est divisée en quatre secteurs. Les scrutateurs désignés sont :

Pour le côté droit, rangs 1 à 8 + la table du Conseil communal	M. Gabriel Thévoz
Pour le côté droit, rangs 9 à 16	M. Bernard Cotting
Pour le côté gauche, rangs 1 à 8	M. René Sonney
Pour le côté gauche, rangs 9 à 16	M. Alain Monney

M. le Syndic remercie les scrutateurs désignés et les prie de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes et de le communiquer.

Pour le côté droit, rangs 1 à 8 + la table du Conseil communal	36 personnes
Pour le côté droit, rangs 9 à 16	16 personnes
Pour le côté gauche, rangs 1 à 8	34 personnes
Pour le côté gauche, rangs 9 à 16	<u>36 personnes</u>
<b>Total</b>	<b>122 personnes</b>

Comme le stipule l'article 9bis de la Loi sur les communes, les Assemblées communales sont publiques. Hormis Mesdames Jenny et Weber, ainsi que Monsieur Perrin, membres du personnel de l'administration communale, M. le Syndic prie toute personne n'étant pas

citoyenne active ayant son domicile politique dans la commune de se signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

3 personnes se présentent.

Le nombre de personnes présentes ce soir et habilitées à voter est de 119 ; la majorité absolue est donc de 60 voix.

Sur chaque chaise devaient se trouver 3 cartons de couleur. Ceux qui n'en ont pas reçu sont invités à lever la main pour que son équipe puisse leur en amener.

Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement selon le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 28 octobre 2024
2. Budget 2025
  - 2.1 Compte de résultat (fonctionnement)
  - 2.2 Présentation du plan financier et de la planification financière 2026-2030
  - 2.3 Investissements
    - 2.3.1 Etude de la construction d'une halle double polyvalente, Ependes CHF 1'250'000.-
    - 2.3.2 Etude du traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois d'Amont, Ependes – CHF 75'000.-
  - 2.4 Approbation
3. Présentation de décomptes d'investissement
  - 3.1 Bornes de recharge véhicules électriques
  - 3.2 Acquisition de deux véhicules communaux
  - 3.3 Phase 1 du crédit d'étude de l'avant-projet de nouvelles infrastructures communales, Ependes
  - 3.4 Phase de concours de projets nouvelles infrastructures communales, Ependes
  - 3.5 Etude de la transformation du bâtiment « Au Village 18 », Ependes
  - 3.6 Etude réalisation CAD centre-village, Arconciel
4. Approbation de l'agrandissement du droit de superficie au bénéfice de la Fondation Robert A. Naef, Ependes
5. Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
6. Projet de liaison de mobilité douce sur la route de Ferpicloz, Ependes – Vote consultatif
7. Informations et divers

Lors de l'assemblée communale extraordinaire du 28 octobre dernier, plusieurs personnes de l'Assemblée communale ont souhaité pouvoir disposer d'une vue d'ensemble des projets communaux avant de devoir voter sur un objet en particulier, en l'occurrence la construction d'un bâtiment scolaire à Arconciel. A ce moment s'est posée la question de l'ordre de passage des sujets et des liens qu'ils pouvaient avoir entre eux. Le Conseil a entendu sa demande. Ce soir le Conseil communal va d'abord soumettre à l'Assemblée communale le budget dit de fonctionnement, puis présenter le plan financier et la planification financière pour terminer par le budget d'investissement et les 2 objets soumis à son approbation ce soir. Le Conseil communal souhaite ainsi à permettre l'Assemblée communale d'avoir une vue transversale et à long terme de la situation économique de sa commune. Après tout, ce sont les outils que le Conseil communal utilise et sur lesquels la commission financière préavise ses projets. Ainsi, lorsque le Conseil communal passera au point 2.4 de son ordre du jour « Approbations », chacun des éléments présentés sera passé dans l'ordre.

Un autre enseignement de ces premières années est également la longueur des assemblées de la nouvelle commune. Comme chacun aura pu le constater, l'ordre du jour de la séance de ce soir est relativement chargé. Une observation qui a été faite à plusieurs reprises est une certaine longueur de la présentation des comptes. Comme l'année dernière, le bulletin communal que les habitants ont reçu est plus complet et traite de manière plus détaillée ces aspects. Dès lors, M. le Syndic va essayer d'être moins exhaustif durant cette partie de l'ordre du jour. M. le Syndic précise cependant que ce sera toujours avec un très grand plaisir pour lui, comme pour ses collègues, de développer un point ou un autre lors de la partie dédiée aux questions.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des questions au sujet du tractanda de l'assemblée de ce soir.

Cela n'étant pas le cas, M. le Syndic propose d'approuver cet ordre du jour.

**Approuvez-vous l'ordre du jour tel que présenté ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : -**

**Abstention : -**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité. M. le Syndic à l'Assemblée communale en remercie l'Assemblée et poursuit avec le premier point.

## **1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024**

M. le Syndic passe au premier point de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 28 octobre 2024.

Conformément aux dispositions légales, ce procès-verbal pouvait être consulté à l'administration communale dix jours avant l'assemblée de ce soir, ainsi que sur le site internet de la commune.

Lors de cette assemblée, les 202 citoyennes et citoyens habilités à voter ont approuvé à une très large majorité le seul point d'approbation soumis à l'assemblée qui concernait un investissement de CHF 1'866'528.50 pour la construction d'un bâtiment scolaire à Arconciel. Le contrat a été adressé à l'entreprise générale, les soumissions ont été préparées pour les autres éléments et, cerise sur le gâteau, l'autorisation anticipée de débiter les travaux de fondation et de canalisation est arrivée vendredi dernier. Les travaux devraient donc débiter, comme planifiés, au mois de février.

Le Conseil communal a également informé l'Assemblée communale des différents projets en cours sur le territoire communal. Il était évidemment question de la salle polyvalente, dont le Conseil communal parlera plus tard. Mais le Conseil communal a également fait un bref retour sur le sondage concernant le restaurant des Trois Sapins et les démarches entreprises depuis une année pour améliorer la gestion des déchets. Enfin le Conseil communal est revenu sur le projet d'EMS sur le site du Pré du Bugnon et le fait qu'il s'agira de définir un Droit de superficie pour permettre la réalisation de ce projet. Les discussions se poursuivent et le Conseil communal présentera le projet de DDP lors d'une prochaine assemblée.

M. le Syndic demande si un citoyen souhaite émettre une observation au sujet de ce procès-verbal.

Comme cela ne semble pas être le cas, il propose à celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 octobre dernier de le faire en levant leur carton de couleur correspondant.

**Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 octobre 2024 ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : -**

**Abstention : -**

Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 octobre 2024 est donc approuvé l'unanimité. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic adresse un grand merci à Mmes Anne Caille et Angélique Jenny pour sa rédaction.

## **2 – BUDGET 2025**

Sans plus d'introduction, M. le Syndic propose à l'Assemblée communale de passer à l'examen du budget 2025 de la commune. Le Conseil communal débute par le compte d'exploitation, communément appelé budget de fonctionnement.

## 2.1 – COMPTE DE RÉSULTAT (FONCTIONNEMENT)

L'exercice de l'établissement d'un budget communal n'est pas simple et doit tenir compte d'une multitude de facteurs. Bien sûr, il y a les charges liées qui sont données au Conseil communal, toujours à la dernière minute, par l'Etat et les autres associations supra-communales auxquels le Conseil communal est affilié. Mais le Conseil communal doit aussi compter avec plusieurs comptabilités intégrées telles que le cercle scolaire et l'AES. Ensuite, il y a tout le travail que la commune réalise dans le cadre des infrastructures et des services qu'elle fournit. Pour finir il y a évidemment les ressources sur lesquelles elle estime pouvoir compter. C'est en fait là que se situe la complexité la plus élevée, car il est tout sauf simple d'évaluer les revenus fiscaux dont la commune disposera pour réaliser ses tâches. Sur ce point en particulier, le Conseil communal a souhaité avoir une approche une nouvelle fois prudente. En découle ensuite des disponibilités avec lesquelles le Conseil communal doit travailler.

Comme déjà indiqué précédemment, le budget de fonctionnement a été mis à disposition sous les deux forces demandées par la nouvelle législation. Le bulletin communal les intégrait et détaillait un bon nombre d'éléments qui ont été considérés dans l'établissement de ce budget.

Pour reprendre une forme maintenant familière, sa présentation se basera sur la représentation par nature. Elle se concentre sur le type de charges et de produits en faisant abstraction de la tâche communale à laquelle ceux-ci sont attribués et permet donc de mieux identifier les éléments où la commune peut réellement prendre des décisions. Il est bien clair que M. le Syndic répondra volontiers à toutes ces questions en lien avec les 2 approches mentionnées à la fin de son exposé.

Le chapitre « **Charges de personnel** » est probablement le moins ambiguë. Il regroupe tout simplement l'ensemble des coûts liés au personnel communal.

Comme l'Assemblée communale peut le constater, ces charges augmentent de prêt de CHF 50'000.- pour s'établir à CHF 1'596'363.- Cette augmentation est principalement due à un engagement planifié dans le cadre de l'Accueil extrascolaire mais également à l'adaptation des taux de cotisation à la caisse de pension pour certain de nos collaborateurs.

Le chapitre « **Charges de biens, services et autres charges d'exploitation** » représente l'ensemble des mandats et coûts matériels à la charge de la commune.

Pour ce chapitre, le Conseil communal planifie une baisse d'un peu plus de CHF 110'000.-, soit environ de 4,9 %. Quelques coupes ont été effectuées en revoyant à la baisse certains frais de l'administration communale, le législatif et sur la plupart des bâtiments administratifs car moins d'entretien est à planifier à très court terme. Le Conseil communal a également adapté ses prévisions à l'évolution des tarifs de l'énergie.

Le chapitre « **Amortissement du patrimoine administratif** » comptabilise les charges d'amortissement des infrastructures communales. Elles correspondent aux exigences comptables. Leur augmentation d'environ CHF 10'000.- reflète l'amortissement dès l'année prochaine des projets terminés en 2024.

Le chapitre « **charge financière** » comptabilise le coût des dettes de la commune, soit les intérêts payés pour les prêts qu'elle a obtenus. Les taux négociés ces dernières années étaient très favorables et sont suivis régulièrement. L'augmentation est principalement due à la méthode de financement du nouveau bâtiment scolaire à Arconciel.

Le chapitre « **Attributions aux fonds et financements spéciaux** » renvoie aux sous-chapitres sujets à un financement propre comme l'adduction d'eau, l'épuration et la gestion des déchets. Selon les charges et les produits attendus de ces différentes tâches communales, une attribution à la réserve de CHF 187'892.- est prévue globalement. Celle-ci ne concerne pas la gestion de déchets qui est encore partiellement financée par l'impôt ordinaire. L'augmentation de ces attributions provient principalement de la révision des frais d'exploitation et de maintenance des infrastructures liées à l'eau.

Le chapitre « **Charges de transfert** » correspond de manière globale à l'ensemble des participations communales à des organisations supra-communales, cantonales ou fédérales. Ce sont ces fameuses charges liées. M. le Syndic rappelle que ce sont pour près de 60% des tâches communales qui ont été déléguées à ces associations régionales ou au niveau du district ainsi que des collaborations plus petites comme l'AES et le cercle scolaire. À noter ici qu'elles augmentent d'un peu plus de CHF 305'000.- soit un peu moins de 5%. Il s'agit là d'une augmentation importante, mais répartie sur plusieurs chapitres. Les grandes associations comme le Réseau Santé de la Sarine, les CO et l'association régionale y contribuent en bonne partie, mais aussi du cercle scolaire (transports, locations et logopédie), l'AES et le service des curatelles. Les membres du conseil communal représentent la commune dans les assemblées de délégués de toutes ces organisations et siègent parfois même au sein des comités de direction. Le Conseil communal porte une attention toute particulière lors de la présentation des budgets ou d'investissements. Ces charges représentent tout de même plus de 56,4% de ses dépenses. Si on y ajoute les amortissements obligatoires et les charges financées par les taxes idoines, ce pourcentage dépasse même les 75%. C'est dire le peu de sujets couverts par l'impôt ordinaire sur lesquels le Conseil communal dispose d'une réelle influence, pour 2025 il correspond à CHF 2'850'000.-.

Le total de toutes ces charges se montent à **CHF 11'415'029** pour 2025 en augmentation de CHF 366'317.-. Ceci représente tout de même plus de 3.3% et ce n'est pas anodin. Comme évoqué, cette différence avec 2024 découle principalement d'augmentations au niveau de tâches déléguées.

M. le Syndic propose de s'intéresser maintenant aux recettes de la commune. Comme pour les charges, elles sont classées par type. Le chapitre « **Revenus fiscaux** » enregistre l'évaluation des entrées fiscales pour l'année 2025. Utilisant comme référence les projections cantonales en y intégrant la situation actuelle des acomptes facturés. Le Conseil communal tient bien entendu compte des exercices écoulés et de la conjoncture. Pour 2025, le Conseil communal a opté pour une approche vigilante. Ayant reçu au mois de novembre les statistiques fiscales 2022, le rendement de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour la commune a été calculé à environ 5,25 millions de francs contre une estimation pour la même année inscrite à 5,02 millions de francs dans le budget. Dans les comptes 2022, la somme de 5,16 millions de francs a finalement été enregistrée, soit plus ou moins au milieu. Ceci démontre que son approche est prudente, mais surtout pragmatique.

Fin novembre, M. le Syndic a demandé à son service des finances de lui faire un point de situation pour l'année 2024. A ce jour, les impôts ordinaires montrent une différence par rapport aux estimations de près de 5% et ce sont environ CHF 100'000.- de plus qui ont été perçus sur les impôts dits spéciaux. Ces derniers présentent des particularités qui nécessiteront de nouvelles analyses. En résumé, les encaissements prévus sont un peu au-dessus du budget et c'est plutôt un soulagement par rapport aux impressions générales.

Le chapitre « **Taxes** » comptabilise les taxes perçues par la commune dans le cadre de ses tâches d'adduction d'eau, de traitement des eaux usées et de gestion des déchets. Ces montants correspondent aux tarifs applicables au travers des règlements communaux actuels. Ils évoluent négativement par rapport à 2024 sur la base des éléments facturés cette année.

Le chapitre « Revenus financiers » enregistre les produits engendrés par les locations des différents bâtiments et infrastructures communales. La forte diminution de ce chapitre s'explique par le fait qu'en 2024, le Conseil communal a bénéficié de la seconde partie du solde de la vente de l'immeuble de l'Areinal à Arconciel.

Le chapitre « **Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux** » comptabilise les prélèvements sur les réserves disponibles. Pour le budget 2024, les seuls prélèvements concernent l'entretien des forêts. Cette réserve enregistrait au 31 décembre 2023 un solde de CHF 226'860.-.

Le chapitre « **Revenus de transferts** » correspond aux revenus provenant de communes partenaires dans des associations gérées par Bois-d'Amont, à certaines subventions et aux versements liés à la péréquation financière. Cette dernière évolue favorablement pour l'année 2025 avec un revenu supérieur de près de CHF 125'000.-. Le solde de la différence provient de sa propre participation aux frais lié au cercle scolaire et à l'AES, chapitres qui voient une évolution importante en 2025, le Conseil communal l'a déjà évoqué.

Le chapitre « **Revenus extraordinaires** » comptabilise essentiellement les prélèvements au fonds de réévaluation lié au passage à MCH2 et à la revalorisation des actifs communaux. Selon les règles comptables, il correspond au montant prévu pour 2025.

Le total des produits est estimé à CHF 10'979'005.-, soit environ CHF 313'000.- de plus que pour l'année 2024. Cette différence est principalement due à une estimation plus favorable des recettes fiscales et un report de charge sur des organisations gérées par la Commune.

Avec un total des charges de CHF 11'415'029.- et un total des produits de CHF 10'979'005.00, le budget de fonctionnement 2025 de la commune de Bois-d'Amont soumis ce soir à l'assemblée communale présente un excédent de charges de CHF 436'024.-. Ceci représente un déficit d'environ 3,82% par rapport au total des charges de la Commune. Avec une fortune comptabilisée à fin 2023 à CHF 6'597'745.-, cet excédent de charges est parfaitement supportable.

Comme le Conseil communal traitera l'approbation de ce budget plus tard, M. le Syndic ouvre la discussion portant sur les informations qui ont été présentées à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic à l'Assemblée communale propose de poursuivre.

## **2.2 – PRÉSENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE 2026-2030**

Comme évoqué au début de cette séance l'idée est de partager avec à l'Assemblée communale les données avec lesquelles le Conseil communal travaille afin que l'Assemblée puisse prendre des décisions en étant informée. Pour débiter, et dans l'optique de présenter une vue complète des années à venir, le Conseil communal a décidé de suivre la présentation du ménage communal avec une vue à plus long terme.

Mise à disposition de tous, au travers du bulletin, la planification financière fonctionnelle pour la période allant jusqu'en 2030 offre une évaluation de l'évolution du ménage communal sur les prochaines années. Il s'agit avant tout de projections qui doivent être revues chaque année. Elles revêtent pour la commune une grande importance étant donné les projets démarrés et planifiés. Le travail s'effectue sur un fichier Excel relativement indigeste, dont les valeurs clés se retrouvent ici.

Ce que le Conseil communal observe, c'est que dans la mesure où les revenus de la commune restent stables et progressent uniformément sur la base de l'évolution démographique, les excédents de charges attendus devraient rester en dessous du seuil psychologique des 5%. Cette projection se base sur les taux d'impôts et de contribution immobilière actuels et tient compte des différents éléments prévus dans la planification financière. Le Conseil communal les détaillera dans un instant. Le but étant de pouvoir en fait activer les investissements et d'en identifier les conséquences sur le fonctionnement de sa collectivité.

Pour l'heure fixée en 2027, la transition du complexe communal à Arconciel en patrimoine financier permettra d'améliorer la capacité d'endettement, et ainsi de se lancer dans le projet de la halle polyvalente. La nouvelle loi sur les finances communales ne demande plus à la Commune d'obtenir une autorisation du Service des Communes pour contracter un emprunt. La Commune doit cependant démontrer que cet endettement est supportable du point de vue des finances communales. Son impact à long terme est considérable et doit être intégré dans cette planification sous l'angle non seulement de la charge financière, mais également de la charge d'amortissement.

Concrètement, quand le Conseil communal inscrira la nouvelle salle polyvalente dans le bilan de la commune, il faudra compter avec des charges moyennant environ 4% de la valeur totale des travaux exécutés. Ils comprendront les infrastructures nécessaires à l'exploitation du bâtiment (eau, épuration et route) et la salle elle-même. Avec un taux d'amortissement allant de 1,25 à 3% et des taux d'intérêts actuels moyens de 1,5%, nous y sommes. Certes, l'évolution de ces derniers est impossible à anticiper, mais à court terme ils semblent plutôt diminuer. Les investissements consentis dans le cadre des tâches d'adduction et d'épuration seront financés par les taxes correspondantes et n'auront donc pas d'influence sur le résultat.

Naturellement, cette planification tient également compte de l'entretien de toutes les infrastructures planifiées. Par exemple, le Conseil communal a pour l'heure compté avec un EPT complet dédié à ce nouveau bâtiment. Les produits que ces nouvelles constructions devraient permettre sont aussi intégrés, comme les futures locations et la diminution des charges en lien avec la salle actuelle.

Le Conseil communal en discutera tout à l'heure, l'évolution du taux d'endettement net calculé pour la période est très relevant. Il augmente significativement avec l'investissement prévu pour la halle polyvalente. Le Conseil communal est parfaitement au fait que cette augmentation aura une incidence sur les investissements futurs. A l'heure actuelle, son effet sur le taux d'impôts est difficile à évaluer au-delà de 2030. Les planifications actuelles sont faites avec les taux d'impôt et de contribution immobilière actuels.

M. le Syndic propose de regarder d'un peu plus en détails ce qui a été intégré à ce plan financier. L'Assemblée communale a pu en prendre connaissance de manière complète dans le bulletin communal. Succinctement, la planification financière pour cette période présente des dépenses réparties sur les années à venir se focalisant sur les infrastructures. On y retrouve à court terme :

- Le remplacement du système de production de chaleur du complexe communal d'Arconciel ;
- L'installation d'un système de production de chaleur propre au Café des Trois sapins ;
- Le remplacement du système de chauffage dans l'école d'Arconciel ;
- Une nouvelle conduite d'eau pour le quartier Es Nès à Arconciel et une nouvelle chambre de liaison avec le réseau du GAME à Senèdes ;

- 2 études et peut-être les travaux qui en découleront dans le cadre de la gestion des eaux de surface du bassin versant nord du Bois-d'Amont et la mise en place du séparatif dans le quartier du Château à Ependes ;

Le détail pouvait être consulté dans le bulletin, mais il est important de préciser que certains projets ont été retirés de cette planification, notamment :

- La réfection de la route de Treyvaux et la mise en conformité des arrêts de bus s'y trouvant ; l'étude démontre que seules des interventions ponctuelles sont nécessaires particulièrement dans le secteur de Senèdes ;
- L'aménagement d'un trottoir le long de la route de Chésalles pour desservir le futur quartier de Peloula, n'est plus nécessaire étant donnée la dernière mouture du PAD de la zone ;
- Le bouclage prévu à l'époque par l'ancienne commune d'Ependes dans le secteur de la Piantsèta avait été approuvé en assemblée, mais son évaluation détaillée a révélé qu'il n'était plus indispensable ;
- Les projets de nouvelles conduites dans le quartier Sur-le-Moulin à Arconciel et à l'Impasse du Nord à Senèdes ont aussi été réévalués.

Ces deux planifications ont été soumises à la commission financière dans le cadre de l'évaluation de la capacité financière et d'endettement de la Commune. Les questions évoquées étaient surtout en lien avec les implications des différents projets d'infrastructures à renouveler et étendre dans sa commune. La détermination de l'assemblée sur ce point n'est pas requise et ne sera donc pas traitée dans la partie approbation du tractanda de ce soir.

### 2.3 – INVESTISSEMENTS

Revenons maintenant à l'année prochaine. M. le Syndic propose à l'Assemblée communale de parcourir les différents éléments du budget d'investissements pour l'année 2025 en se basant sur la vue par tâches que l'Assemblée communale retrouve dans le bulletin comme à l'écran.

La rubrique « **Administration générale** », qui comporte notamment tous les bâtiments administratifs de la commune, inclut le déploiement d'un système de gestion électronique des documents et le remplacement du système actuel de suivi des séances du CC pour environ CHF 85'000 au total.

Le second projet concerne le complexe communal d'Arconciel et prévoit le remplacement des fenêtres sur l'ensemble du bâtiment pour CHF 580'000. Ce projet est basé sur un CECB+ réalisé en 2017 auquel un facteur de 1,2 a été attribué à l'estimation des coûts faites à l'époque. Cette étape est importante pour optimiser le système de production de chaleur qui devra y être changé rapidement après.

Le troisième projet concerne quant à lui le bâtiment de l'Auberge des Trois Sapins et prévoit 2 interventions en lien avec l'enveloppe thermique du bâtiment. Toutes 2 basées sur les recommandations issues d'un autre CECB commandé cette année. Une option moins onéreuse sera également évaluée.

Dans la rubrique « **Protection de l'environnement et aménagement du territoire** », on retrouve une estimation des taxes de raccordement pour de nouvelles constructions et 2 projets d'étude. Le premier concerne la mise en séparatif au Pré du Château à Ependes et le

second le traitement des eaux de surfaces dans le secteur du bassin versant Nord du Bois-d'Amont.

Ce dernier projet comme celui concernant la seconde étape du projet de halle polyvalente dans le secteur du Rialet, inscrit au chapitre « **Sport et loisirs** » seront détaillés dans quelques instants. Concernant les 4 autres, le Conseil souhaite les inscrire pour pouvoir organiser les ressources et présenter des estimations plus précises, basées sur des offres détaillées lors d'une prochaine assemblée.

En résumé, le budget d'investissements pour l'année 2025 présente un total net des investissements de **CHF 2'235'000**. En tenant compte de 2 fois CHF 50'000.- de taxe de raccordement pour l'adduction et l'épuration. Des calculs plus précis de ces 2 taxes, notamment pour les futurs bâtiments communaux, sont en cours et pourront être intégrés à ces planifications.

Avant de passer à la présentation des objets soumis à son approbation, M. le Syndic voudrait passer la parole à l'Assemblée communale et ouvrir la discussion sur les planifications et le budget d'investissement.

M. Michel Riedo constate que dans les tableaux présentés, une ligne mentionne un taux d'endettement avec des pourcentages astronomiques.

Selon M. Riedo, selon nous annonce un peu ce qui nous attend pour les impôts, peut-être pas précisément, mais il suppose de toute façon qu'il y aura une augmentation assez importante.

M. le Syndic donne les explications suivantes. Comme il l'a montré sur les tableaux en posant les chiffres sur ces cinq prochaines années, en activant le complexe communal, pour l'heure, il n'y a pas d'excédent de charge qui ne soit pas supportable sur le budget économique.

Certes si on devait aujourd'hui payer entièrement la nouvelle halle polyvalente avec de l'impôt, c'est-à-dire sans avoir un revenu venant d'une économie ou d'un produit complémentaire ou d'un autre élément, on devrait supporter en fait environ CHF 600'000.- de plus de charges par année. Cela inclut à la fois la charge d'amortissement et l'intérêt de la dette. Il s'agit d'une estimation aujourd'hui faite comme ça. On ne connaît pas exactement la répartition de chaque partie du projet et sa durée d'amortissement parce que dès qu'il y a une durée, il y a un taux d'amortissement qui diffère et on ne connaît pas non plus le taux d'intérêt auquel on sera soumis. La seule chose que M. le Syndic peut dire par rapport à ce taux de d'intérêt, c'est que la plupart du temps, les collectivités bénéficient de taux nettement plus favorables que n'importe quel citoyen qui va s'adresser à une banque. Par exemple, au départ de la fusion en 2021, on a dû renouveler un crédit de de 1,250 millions de francs. Il a pu être renouvelé à 0,4 % sur 15 ans. M. le Syndic ne veut dire quelque chose dont il n'a pas la maîtrise. Il donne là un exemple. À la question de savoir s'il y aura une augmentation d'impôts, peut-être. De plus, M. le Syndic ne sait pas dire si ce ne sera que à cause de ce projet-là qu'il y aura cette augmentation, comme il vient de le démontrer en présentant le budget de l'année prochaine. Les charges des associations supra-communales augmentent car on a besoin d'infrastructures. Un nouveau CO sera construit à Givisiez. Personne ne sait combien de temps il sera assez grand. En Gruyère, le 4<sup>e</sup> CO est déjà planifié.

Ce genre de choses est très difficile à planifier. De l'autre côté, pour le RSS : un home va s'implanter ici à Ependes. Il y aura certainement d'autres projets dont l'un est déjà connu d'ici 2 ans à Belfaux. Tout ça va avoir une incidence sur notre participation dans ces associations alors est-ce que ce sera ça qui provoquera l'augmentation d'impôts ou nos projets dont on a finalement tout autant besoin que ces CO et ces EMS, il est très difficile pour nous de le dire aujourd'hui. On ne doit simplement pas l'exclure, ce serait absurde et bête de le faire. M. le Syndic montre les chiffres que nous sommes capables de calculer aujourd'hui, voilà ce qu'il en est. M. le Syndic reconnaît que le taux de d'endettement est préoccupant. Il va être élevé

pendant un certain nombre d'années certes et peut-être qu'il y aura une incidence sur les impôts.

Très difficile à dire. Comme chacun a pu le constater, la commune de Marly a aussi investi dans ses infrastructures et doit aussi passer par une augmentation d'impôts.

Peut-être qu'un jour cela se passera ici aussi.

M. le Syndic ne peut pas le prédire, mais dans les cinq prochaines années, il semble que ce ne sera pas le cas.

Mme Claudia Cotting aimerait revenir sur la planification financière qui est très complète et détaillée. Elle demande si le Conseil communal va se tenir à cette planification ou si, d'année en année, il va rajouter des choses entre deux pour lesquelles on vote, avant de finalement les retirer. Elle voudrait savoir si le Conseil sait où il va avec cette feuille de route. Mme Cotting remarque qu'il n'y a pas de déchetterie dans la planification et elle en est très contente. Mais sa question est de savoir si le Conseil communal se tient à cette feuille de route ou si d'autres projets vont être intégrés.

M. le Syndic déclare que c'est l'objectif du Conseil communal de s'y tenir, raison pour laquelle le travail de révision a été effectué dans son intégralité. C'est également pour cette raison que l'exercice consistant à retirer certains objets de cette planification a été réalisé.

Il reconnaît qu'à ce jour, certains éléments telle qu'une déchetterie sont encore inscrits, mais ne semblent pas se concrétiser à moyen terme. M. Marc Monney parlera de la déchetterie ultérieurement. M. le Syndic précise que les infrastructures actuelles seront conservées, ce qui est une réponse directe à la question posée. La décision de se lancer dans un projet tel que la halle polyvalente obligera aussi à faire preuve de plus de rationalité dans les prévisions, car il ne sera pas possible de s'offrir tout et n'importe quoi. Sur ce point, M. le Syndic marque son accord.

Mme Catherine Schorderet fait remarquer que, malgré quelques demandes d'investissements, la nouvelle halle nécessitera beaucoup de ressources. Elle souligne que la réhabilitation de l'ancienne halle n'a pas été intégrée dans la planification actuelle. M. le Syndic lui répond qu'elle interviendra de toute façon ultérieurement. Il semble que pour Mme Schorderet, une augmentation d'impôt soit inévitable à ce stade.

M. le Syndic indique que, comme évoqué lors de l'assemblée d'octobre, il n'existe pas encore de plan précis concernant le lieu dans lequel l'assemblée se déroule ce soir. À un moment ou à un autre, il faudra mettre en place une infrastructure. Il faudra d'abord étudier ce qui sera nécessaire et ce qui sera utile à la population de Bois-d'Amont. Dans le cadre de la définition du PAD lié à l'arrivée de nouvelles constructions dans le secteur, l'objectif est d'anticiper suffisamment d'espace, non pas nécessairement pour que la commune construise elle-même, mais pour envisager un partenariat privé-public. Ce partenariat pourrait permettre la création d'appartements pour seniors ou d'autres logements adaptés, allégeant ainsi la charge financière de la commune.

M. le Syndic ajoute qu'il serait irréaliste de prétendre qu'aucun projet ne suivra. Comme il l'a déjà mentionné, l'AES est aujourd'hui trop petit. Tôt ou tard, il faudra faire quelque chose pour cela. De plus, il sera possible de bénéficier d'un principe comptable pour améliorer à nouveau la capacité d'investissement, c'est-à-dire de transférer au patrimoine financier le bâtiment dans lequel se trouve l'AES qui aujourd'hui fait partie du patrimoine administratif. Ce qui avait été envisagé par l'ancienne Commune d'Ependes était de le transformer en 'appartement pour pouvoir le louer, ce qui permettrait non seulement à la commune d'augmenter sa capacité d'endettement, mais aussi d'en obtenir un revenu. Cela ne changera pas la situation de façon radicale, mais ce sont des éléments auxquels on pense et sur lesquels on travaille.

Mme Isabelle Baiutti interroge sur les chiffres transmis concernant l'Auberge des Trois Sapins. Elle rappelle que lors d'une assemblée cette année, un montant de 1'500'000 francs avait été évoqué pour l'assainissement de l'auberge. Cependant, dans la planification financière actuelle, ce montant est réduit à 520'000 francs. Mme Baiutti demande des précisions sur cette différence.

M. le Syndic explique que dans le sondage, seule une approximation avait été inscrite. Comme cela a été indiqué en octobre, une estimation totale avait été faite de la part du Conseil. Celle-ci incluait les différents aspects à améliorer dans ce lieu. Une part avait été prise en compte, soit ce qui est inscrit aujourd'hui dans la planification financière, c'est-à-dire l'amélioration énergétique du bâtiment avec le changement de la production de chaleur. Un chiffre avait été ajouté, tenant compte que le futur nouveau tenancier souhaiterait peut-être un changement de la cuisine du tout au tout. Cependant, on ne peut pas le prédire aujourd'hui, car il n'y a actuellement pas de nouveau tenancier. Ainsi, ces attentes ne peuvent pas être calculées. À l'époque, un projet avait été mentionné du temps de l'ancienne commune d'Arconciel. M. le Syndic ne sait plus dire s'il avait été inscrit dans la planification financière ou pas. Mais l'idée était d'éventuellement réaménager le dernier étage dans les combles du bâtiment. Là aussi, un chiffre avait été articulé à l'époque. Il s'agit donc simplement du cumul de ces trois éléments. Aujourd'hui, il est évident que de construire un appartement dans les combles n'est plus une priorité.

Mme Isabelle Baiutti fait remarquer que dans la planification financière, un revenu locatif de 80'300 francs paraît dès 2027 pour ce même bâtiment. Elle demande si c'est le montant de la location en l'état, bien qu'il soit partiellement rénové et sans nouvelle cuisine.

M. le Syndic confirme.

Mme Isabelle Baiutti n'a pas compris les chiffres relatifs à des revenus pour la halle de sport. Un revenu est prévu en 2027 d'un montant de 3'768'000 francs dans la planification financière, et également en 2030 pour 691'000 francs. Mme Baiutti sollicite une explication sur l'origine de ces revenus.

Comme M. le Syndic l'a expliqué tout à l'heure, le premier montant est justement l'activation au patrimoine financier du complexe communal d'Arconciel. Ce calcul se base sur une valeur estimée sur le marché. Le delta nous a été donné par notre gérance. Cela est valable également pour l'AES en 2030.

Mme Baiutti demande la confirmation que ce ne sont pas des revenus, mais simplement des écritures comptables.

M. le Syndic confirme.

Mme Isabelle Baiutti demande, lorsque les 16 millions de francs auront été votés par l'Assemblée, de quelle manière ils seront payés. Le seront-ils uniquement par des emprunts bancaires ?

M. le Syndic répond par l'affirmative, une grande partie par des emprunts bancaires, hormis ce qui a déjà été payé aujourd'hui en liquidités.

Mme Baiutti se questionne à propos du montant de 590'000 francs inscrit dans la planification pour 2030, lié à un projet d'adduction d'eau. Elle demande si cela concerne le terrain de l'EMS. Et la planification prévoit un montant en 2027 pour l'adduction d'eau au centre du village.

M. Marc Monney précise que les 590'000 francs proviennent de notre PIEP. Seule une partie est dédiée à l'adduction d'eau pour le terrain de l'EMS. L'EMS doit effectuer un bornage pour connaître le montant qui lui sera affecté.

Concernant ensuite le revenu locatif de la nouvelle halle de sport fixé à 600'000 francs, Mme Baiutti demande comment nous sommes arrivés à cette estimation.

M. le Syndic explique qu'il s'agit d'une estimation qui est surtout basée sur l'utilisation. Une partie est la prise en charge par le Cercle scolaire afin qu'il y ait aussi une participation de notre commune partenaire, à savoir Ferpicloz. Il s'agit d'une participation mensuelle avec une première estimation de la valorisation. Ensuite des locations ponctuelles sont comptées. Les tarifs de location seront fixés par la Commission des utilisateurs qui s'est constituée il y a quelques semaines.

Mme Isabelle Baiutti constate que ce montant est important. M. le Syndic confirme.

Mme Baiutti souhaite obtenir des informations concernant le cercle scolaire, plus précisément le compte 2196.

Elle a remarqué un saut de 500'000 francs de charges et un saut de revenu de 300'000 francs entre 2028 et 2030. Elle demande de quoi il s'agit.

M. le Syndic répond que c'est le transfert du loyer dont on a parlé.

Mme Baiutti constate que l'investissement jusqu'en 2030 s'élève à CHF 27'676'000.- sans la réaffectation de la halle polyvalente d'Ependes et sans l'assainissement complet du café restaurant des Trois Sapins à Arconciel. Elle souhaite savoir d'où provient ce chiffre. Elle complète sa question en évoquant l'estimation donnée par le Conseil communal pour ces travaux.

M. le Syndic explique que pour ce projet il fallait donner un chiffre tenant compte de différents scénarios.

Mme Carole Kolly revient sur le coût de CHF 600'000 francs par an mentionné par M. le Syndic tout à l'heure si la commune devait supporter seule les frais d'achat de la nouvelle halle de sport. Elle demande si nous allons recevoir une aide.

M. le Syndic répond par la négative. Il s'agit bien de 600'000 francs. Il s'agit de la charge financière annuelle, bien entendu, que représente la réalisation de la salle. Ensuite, il est évident que ce qui aidera à alléger la facture globale, ce sont les subventions qui seront reçues de l'État et d'autres institutions. Actuellement, l'examen de cette question est en cours, notamment avec la LORO, pour des éléments simples, tels que le panneau d'affichage pour la tenue des scores. Ce dernier pourrait être subventionné à hauteur de près de 70 % par la LORO. Des travaux seront également réalisés sur ces différents éléments. Il est donc clair qu'à ce jour, tout cela reste des estimations.

Mme Francine Sciboz a appris que la Banque cantonale quittera ses locaux en 2025. Elle se demande si la Banque cantonale est propriétaire. Si tel est le cas, comme cela a été indiqué dans la presse, cela pourrait permettre de développer la commune de Bois-d'Amont. Cependant, cela impliquerait également que la commune doive acheter ces locaux, et la question est de savoir à quel prix. Cela signifierait donc des coûts supplémentaires pour la commune.

M. le Syndic répond que la banque est propriétaire. Mais pour l'instant, absolument rien n'a été décidé. Le sujet sera repris ultérieurement, dans les divers.

M. Gabriel Thévoz relève que la planification financière ne prévoit pas de budget pour les points de collecte des déchets. Cela signifie-t-il dire que ce ne sera dans tous les cas pas fait en 2030 ?

M. le Syndic confirme.

M. Daniel Python rappelle que ça fait 10 ans que l'on parle la route de Treyvaux. Elle a fait l'objet d'une étude onéreuse par un ingénieur, mais à présent cela n'est plus nécessaire de faire quelque chose.

M. Samuel Kolly répond que malgré ce que l'on pourrait penser, la route de Treyvaux est relativement bien conservée. Sauf à Senèdes où la route s'affaisse, mais on attend le projet de construction de M. et Mme Bays pour intervenir. Une fois la construction réalisée, nous allons rénover cette partie-là. Le reste de la route est en assez bon état et nécessitera seulement des arrangements et des réparations ponctuelles qui seront pris en charge dans le budget de fonctionnement.

Mme Jacqueline Piller informe que tous ces chiffres l'affolent un peu et elle se demande si la commune n'est pas en train de vivre un peu au-dessus de ses moyens.

M. le Syndic reconnaît que ces chiffres donnent le tournis. Il ne peut pas dire le contraire sauf qu'aujourd'hui, ce sont les chiffres qui correspondent à la réalisation des outils qui sont nécessaires pour répondre à nos besoins. Alors oui, cela donne le tournis mais on ne va pas pouvoir garder tous nos enfants dans une seule petite salle qui ne répond plus aux normes ; et qui de toute façon nécessitera une rénovation qui sera très coûteuse pour rien de plus.

Mme Claudia Cotting réintervient car elle abonde dans le sens de ce que Daniel Python a dit. La route à Senèdes n'est pas du tout touchée par la réfection ; c'est la route d'Arconciel vers Treyvaux. Elle peut affirmer que cette route est complètement dégradée.

Il ne faut pas essayer de bricoler sur ce tronçon, qui va de chez Python jusque chez Bays, car la route est en très mauvais état. Même si l'on tente des réparations, cela sera de l'argent gaspillé. Le caisson de la route est bon mais il est impératif de refaire complètement le revêtement. Le goudron est hors d'usage, et près de chez Bays, il y a un affaissement de 12 cm. Elle espère qu'un tracteur très chargé ne passera pas sur cette route, car ces engins roulent très vite. Mme Cotting craint que la remorque ne se retrouve même pas dans la maison des Bays. Mais il est important de ne pas bricoler, cela ne servirait à rien.

M. Samuel Kolly affirme que Mme Claudia Cotting est bien au courant des choses, puisque c'était elle qui s'occupait des routes à Senèdes avant la fusion. Ce qu'il veut simplement préciser, c'est qu'il y a probablement eu un malentendu. C'est cette portion-là de la route qui doit être refaite, et ils attendent que M. et Mme Bays aient terminé leur construction. Le reste de la route sera simplement réparé, en particulier le bout à Senèdes. Mais peut-être que c'est la fin de la route d'Arconciel qui pose problème. Cette portion-là doit être refaite complètement.

M. Gabriel Thévoz précise qu'il y a probablement eu une confusion lorsqu'il a communiqué le nombre de personnes pour son secteur. Il n'avait pas compté les deux personnes qui ne font pas partie du Conseil.

M. le Syndic confirme que c'est en ordre. Les comptes sont bons.

S'il n'y a plus de questions, M. le Syndic propose à l'Assemblée communale de poursuivre avec les deux projets de la soirée.

### 2.3.1 – ETUDE DE LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE DOUBLE POLYVALENTE, EPEDES CHF 1'250'000.-

Le premier est très bien connu. Le Conseil communal en avait présenté une première esquisse en février 2023, puis avait décidé d'en savoir un peu plus sur la zone qui devait abriter ces nouvelles infrastructures. En décembre dernier, la population de Bois-d'Amont a donné son feu vert au Conseil communal pour organiser un concours d'architecture à un degré devant permettre de sélectionner un projet de halle polyvalente double dans le secteur du Rialet. Le 20 août dernier, le Conseil communal a eu le plaisir d'inviter des représentants des clubs et associations communales, ainsi que différents officiels, à l'annonce du gagnant de ce concours. Sur les cinquante dossiers reçus, c'est le projet proposé par le bureau Translocal Architecture à Berne qui a été plébiscité par le jury constitué en majorité de professionnels. Toute la population a pu en prendre connaissance durant dix jours fin août.

Le projet est maintenant connu. Même s'il n'en est encore que dans ses caractéristiques de base. Il prend forme et sera spécifié et détaillé au fil des mois qui viennent. Le Conseil communal a constitué une commission de bâtisse et une commission d'utilisateurs qui vont se plonger dans la tâche et essayer à la fois de ne rien oublier et de ne pas mettre trop de chose sur la liste au Père Noël.

Pourquoi le Conseil communal souhaite se lancer dans ce projet ?

Depuis bon nombre d'années, l'organisation du sport scolaire au sein du cercle scolaire de Bois-d'Amont et Ferpicloz est complexe et souvent lacunaire par rapport aux normes édictées par la Direction de la Formation et des Affaires Culturelles (DFAC). Le Conseil communal a déjà expliqué à mainte reprise le calcul d'utilisation de la salle actuelle et la clause du besoin qui en découle.

L'évolution démographique attendue ces prochaines années ne va pas améliorer les choses. Localement, ce sont :

- les nouveaux immeubles totalisant 24 logements de 4 pièces chacun au Pra-du-Not (Arconciel),
- un nouvel immeuble de 18 appartements à l'entrée du village d'Ependes à la route de Ferpicloz et,
- un nouveau quartier de villas individuelles et de logements groupés prévu à Pelloula (Arconciel),
- un nouveau quartier de villas individuelles à Ferpicloz.
- Dans le cas de la Commune de Bois-d'Amont, le Conseil communal connaît une augmentation démographique estimée entre 250 et 300 personnes d'ici 4 à 5 ans.
- A tout ceci vient s'ajouter l'utilisation de ses infrastructures par les sociétés sportives et culturelle locales. Bien trop souvent des solutions doivent être trouvées ailleurs comme à Le Mouret pour la gym et à Corpataux pour le Brass-Band par exemple.

Quelle est la proposition du Conseil pour répondre à ces besoins ?

La construction d'une halle de sport double à usage polyvalente de type B divisible en trois avec abris de protection civile et salle d'activité pour les sociétés locales. Le projet global prévoit la construction de l'ensemble de ces nouvelles infrastructures sur les parcelles RF 398, 399 et 400 du secteur d'Ependes, toutes propriété de la commune et situées en zone d'intérêt général. Le terrain de football existant sera rénové et fera l'objet d'un projet séparé. Il correspondra aux dimensions prévalant jusqu'au niveau des Juniors D.

Le solde du terrain, non occupé par les nouvelles infrastructures, sera disponible pour le développement de constructions futures dont le programme n'est pas connu à ce jour.

Que connaît le Conseil communal au sujet du terrain sur lequel le projet est prévu ?

En amont de la procédure de concours, différentes analyses et études ont été entreprises sur la parcelle désignée. Il s'agissait notamment de traiter la problématique de la mobilité, de l'accès à la parcelle, de la nature du sol tant au niveau géologique qu'hydrologique et de réfléchir sur les solutions de raccordement aux systèmes d'adduction et d'épuration communaux. Elles ont toutes permis de conclure à la faisabilité du projet et à l'adéquation du secteur pour une construction de type sportif.

Bien qu'une analyse de trafic plus poussée soit certainement demandée par les services cantonaux, elle pourra se baser sur celle déjà réalisée. Concernant l'hydrologie et la géologie du terrain, la même conclusion est possible étant donné qu'un complément seulement sera nécessaire sur la partie du terrain où le projet est planifié. D'un autre point de vue, les relevés et projections effectués par le mandataire hydraulicien permettent d'avoir une vision complète de la zone et servira donc également aux quartiers voisins.

Combien coûtera ce projet et comment sera-t-il financé ?

Tenant compte des montants estimés initialement par son bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) et confirmés par les calculs du lauréat, le projet actuel peut être devisé à environ 16 millions. Ce montant comprend les travaux préparatoires, la construction du bâtiment lui-même et les aménagements extérieurs constitués des surfaces vertes et dites dures. Comme les personnes présentes peuvent le voir sur le tableau affiché, il inclut également tous les honoraires et frais secondaires estimés par le bureau Translocal Architecture.

Y sont déjà intégrés une partie de la première étape qui comprend l'étude de faisabilité, les études préliminaires et le concours d'architecture. Plus précisément il s'agit des phases SIA 1 et 2 ainsi que l'entame de la phase 31. La Commune dispose désormais des informations de base nécessaires pour continuer le processus. En revanche il est clair que l'organisation même du concours doit être assimilée à une dépense supplémentaire. Sur les projets de l'étape 1 se sont donc environ CHF 120'000.- qui peuvent être attribués aux coûts totaux.

A ce stade et en ajoutant les dépenses liées, mais non intégrées dans l'estimation du bureau lauréat, la création de la halle polyvalente double et de l'ensemble des infrastructures nécessaires peut être estimées à environ 18 millions de francs. Le détail est présenté. Ce prix comprend non seulement la réalisation de la halle polyvalente, environ 16 millions de francs, mais aussi l'adaptation de la route du Vuasoz, l'adduction en eau et l'épuration du secteur et des quartiers voisins, ainsi que la réfection du terrain de foot. Le Conseil communal trouve aussi les subventions estimées sur le projet actuel. Elles seront calculées par la commission des constructions scolaire en temps voulu. Tous ces montants, ont été intégrés à la planification financière et au plan financier. Leurs effets sur les finances communales ont été présentés il y a quelques minutes.

Il ne faut pas se leurrer, il s'agit d'une très grosse dépense dont les implications devront être réévaluées régulièrement. Pour l'heure, et comme le prévoit les normes SIA, ces estimations doivent être considérées avec une marge d'erreur de 15%.

Depuis le début du projet, le Conseil communal a été mis en garde sur cette marge d'erreur par l'assemblée et en est parfaitement conscient. C'est pour cette raison que le Conseil communal souhaite approfondir cette étude. C'est-à-dire avancer dans les phases SIA de planification. La solution proposée par le bureau Translocal Architecture, comme par notre BAMO de la première étape, est de pouvoir finaliser la spécification du projet, préparer les plans d'enquête et faire rentrer les soumissions pour les parties les plus importantes du futur chantier. C'est-à-dire réduire cette marge d'erreur à 5%, selon les normes SIA.

Comment avancer sur la base de cette hypothèse de travail ?

Comme indiqué à l'instant, si l'on part du fait que les phases SIA 1 et 2 ont été terminées et la 31 entamée, c'est exactement le sujet de l'investissement qui est proposé à l'Assemblée communale ce soir. L'objectif est de réaliser les phases suivantes, décrites selon la norme SIA 112. Il s'agit des phases :

- 31, soit d'**avant-projet**, qui comprend notamment l'identification des mandataires, le cahier des charges et la matérialisation du projet
- 32, appelée **projet de l'ouvrage**, qui prévoit la mise en place la direction de projet, l'organisation et la coordination des mandataires, développement du projet et établis. Devis général (+/- 10%)
- 33 qui couvre la procédure de **demande d'autorisation**, qui prévoit la réalisation des plans d'appels d'offres, la préparation des soumissions, la révision des coûts et des délais puis la mise à jour du devis général (+/- 5%).
- Enfin la phase 41 qui comprend les **appels d'offres**, la comparaison des offres et les propositions d'adjudication. Elle aboutit à la conclusion des contrats de vente et d'entreprise.

Dans le cas présent, cette phase ne sera pas réalisée dans sa totalité. Aucune adjudication ne sera faite avant l'accord de l'assemblée sur la réalisation de l'objet. Le bureau lauréat et le Conseil communal estiment que pour réduire la marge d'erreur du prix, des offres détaillées (pré-adjudication) seront demandées pour les plus grands postes du budget (par exemple génie civil et charpente). Le but étant de pouvoir obtenir une estimation avec une marge d'erreur réduite pour la phase de réalisation sans pour autant attribuer des travaux avant l'approbation du crédit de construction par l'assemblée communale. Afin de réaliser ces tâches, il est naturellement nécessaire de spécifier de manière très précise le projet et les éléments techniques qu'il comprendra.

De manière très concrète, cette étape a pour but de détailler le projet et d'en planifier l'exécution. Ce travail est indispensable au déroulement du projet dans son ensemble. Il ne s'agit pas de travail supplémentaire que le Conseil communal veut réaliser pour faire durer les hoses. Des choix doivent être fait, des décisions doivent être prise et seules les prestations conjointes des architectes et des spécialistes mandatés pourront permettre au Conseil communal d'avancer.

Si tout se passe bien et si une prochaine assemblée y donne son accord, le Conseil communal pourra alors entamer l'étape 3 qui correspond aux adjudications, à la construction du bâtiment et à sa mise en exploitation.

Combien va couter cette seconde étape ?

Sur la base de l'estimation des coûts de réalisation et suivant les normes dictées par la SIA, le bureau Translocal Architecture a établi une approche des coûts de cette phase en relation avec le total des prestations de spécialistes et les frais secondaires liés. L'Assemblée communale en a eu le détail au début de sa présentation.

Selon les normes SIA, les coûts évalués sont à ce stade des approches basées sur l'estimation des coûts de réalisation du projet. Elles sont faites avec une marge d'erreur importante. Pour les prestations de l'architecte, sur la base de son expérience avec ce type de projet et après contrôle la marge d'erreur annoncée de +/- 10 % est nécessaire et

correspond parfaitement aux normes et usages de la profession. Pour les autres spécialistes, cette marge est estimée comme plus importante car les éléments techniques ne peuvent être évalués sans le travail de ces mêmes ingénieurs. Des offres vont être demandées à plusieurs bureaux.

Comme l'Assemblée communale peut le constater, l'ensemble de ces mandataires sont sollicités pour cette étape qui prévoit comme évoqué les phases SIA 31 à 33 et environ 60% de la phase 41 ; pour les spécialistes il s'agit même de 100%. Par rapport à l'entier du mandat, cette étape de planification représente sur l'ensemble des mandataires listés environ 44,5 % de leur travail. La suite de leurs prestations concerne la construction. Toutes ces prestations sont nécessaires à la réalisation du projet et font partie des coûts totaux estimés.

Le Conseil communal a discuté avec le bureau Translocal et peut présenter l'approche suivante pour l'étape qui nous intéresse ce soir. Les frais d'architecture sont évalués à CHF 1'969'000 TTC pour l'ensemble de la réalisation du projet. Ce montant a été calculé selon les normes SIA et est conforme, selon son BAMO de la première étape. Le bureau a accepté de le réduire de CHF 46'500.- TTC ces honoraires partant que les phases SIA 1 et 2 avaient déjà été réalisées. Ce montant correspond à celui du prix reçu dans le cadre du concours. Ceci équivaut donc à CHF 1'922'500 pour l'ensemble de l'ouvrage. Les personnes présentes à l'assemblée en ont le détail dans ce tableau, le montant estimé pour le travail des ingénieurs civils, électriciens, CVC, sanitaires et spécialistes totalise CHF 720'000.-. Pour l'étape sujet de l'investissement ce soir, il a été estimé à CHF 339'000.-. Pour le travail de l'architecte, en tenant compte de la réduction accordée, cette phase représente un montant d'environ CHF 806'000.-, soit 44,5 % du mandat.

Pour cette étape, le Conseil communal propose donc à l'Assemblée communale la répartition des coûts suivante. Avec des frais d'architecte se montant à CHF 806'500 et honoraires d'ingénieur et de spécialistes pour CHF 339'000, le Conseil communal anticipe des charges directes pour la commune de CHF 19'000.- sous forme de travaux réalisés par le personnel. Enfin, en ligne avec l'avancement du projet, le Conseil communal a estimé des divers et imprévus pour un montant de CHF 85'000.-. Le total de l'investissement que le Conseil soumet ce soir à l'Assemblée communale s'élève donc à CHF 1'250'000.-. Il sera financé en partie par les liquidités dont dispose la commune et également par un crédit. Cette part correspondra aux trois cinquièmes du montant total, soit CHF 750'000.- et fera l'objet d'une recherche de fonds en début d'année prochaine. Les collectivités ayant accès à des taux particulièrement intéressants le Conseil communal anticipe déjà la baisse du taux de référence de la BNS mi-décembre. Comme pour l'étape une, cet investissement ne sera donc amorti que quand le bâtiment sera terminé et activé dans le bilan de la Commune. Ces charges ont été inscrites dans le plan financier qui sera présenté tout à l'heure.

Quelle sera la prochaine étape et dans quel délai ?

Une fois ces études complémentaires terminées, il s'agira d'approuver la construction de l'édifice. Selon le planning provisoire établi par l'architecte, cette étape de planification devrait se dérouler de la manière suivante : l'étude du projet et la finalisation de l'avant-projet prendra plusieurs mois, plus ou moins jusqu'en juin 2025, puis ils travailleront sur les plans et le rapport du projet et produiront le devis général sur la base de toutes ces données. Cet ensemble d'informations sera vraisemblablement disponible pour la fin de l'année prochaine. C'est donc en début d'année 2026 qu'une demande de permis de construire pourra être déposée. Dans les mois qui suivront, ils disposeront de suffisamment de retours de soumissions pour présenter au Conseil communal un devis général étendu et mis à jour. Ceci signifie qu'au plus tôt, le Conseil communal pourra présenter à l'assemblée communale de mai 2026 un projet visant à la construction de la nouvelle halle polyvalente double.

A ce jour, l'objectif reste une mise en exploitation pour la rentrée d'août 2029.

Existe-t-il des alternatives à l'investissement de ce soir ?

Le choix effectué par le Conseil communal de diviser la suite du projet en 2 étapes permettra de connaître de manière plus précise le coût de réalisation. L'alternative serait donc de soumettre une enveloppe estimative pour l'ensemble du projet et les infrastructures nécessaires à sa concrétisation. Aussi, le Conseil communal prendrait les chiffres articulés plus tôt en comptant une marge.

Une partie de ces incertitudes viennent de la nature et du stade d'avancement même du projet ; beaucoup de choses restent à définir et à détailler. La création d'abris de protection civil a un coût non-négligeable. Selon les infrastructures disponibles dans la commune et les règles de construction des nouveaux quartiers, le Conseil communal devra prendre la décision de les maintenir ou non en tenant compte des coûts estimés par les spécialistes. Les études techniques du bâtiment comme les aspects énergétiques sont actuellement encore très ouverts. Seule l'étape discutée ce soir permettra d'en connaître les effets sur le projet et ses coûts. Même si les étapes 2 et 3 devaient être traitées de manière groupée avec un seul budget, tous ce travail de planification reste nécessaire et indispensable au déroulement du projet.

En conclusion et en vue de la réalisation de la nouvelle halle polyvalente double à Ependes, l'exécution des phases SIA 31 à 33 et 41 (partielle) constitue une étape cruciale et selon le Conseil communal indispensable au déroulement du projet et à l'évaluation de son coût. Les éléments connus à ce jour doivent être affinés par le biais d'un mandat attribué au bureau Translocal Architecture SA. C'est seulement par ce travail que le Conseil sera à même de développer le projet afin d'en présenter les détails lors d'une prochaine assemblée.

Dans l'absolu, il est clair qu'une autre alternative est l'arrêt du projet dans son état actuel. Les conséquences en sont la non-réalisation de l'objet et la perte de tous les avantages qu'il aurait dû fournir à notre collectivité. Comme ce n'est pas sa localisation qui en fixe le coût, son emplacement ne peut pas être remis en cause. Comme évoqué lors de rencontres précédentes, il n'existe pas non plus actuellement d'autres lieux permettant de répondre aux différents besoins. Partant qu'il répond aux attentes et besoins de la population, il ne sera pas moins cher ailleurs.

C'est pour toutes ces raisons et en connaissance de cause que le Conseil communal soumet ce soir à l'Assemblée communale un investissement de CHF 1'250'000 pour l'étude de la construction d'une halle double polyvalente à Ependes. Comme l'Assemblée communale l'aura compris il s'agit de la seconde étape sur 3 pour arriver à sa réalisation.

M. le Syndic en a terminé avec sa présentation. M. le Syndic souhaite encore ajouter que cette étape du projet de future halle polyvalente a été soumise à la commission financière.

Le Conseil communal ainsi que l'Assemblée prendront connaissance de leur rapport dans le cadre des approbations un peu plus tard.

Cependant, M. le Syndic souhaite relever que lors de sa présentation, cet investissement a été illustré par un rapport d'investissement complet dont tous les éléments à ont été présentés ce soir à l'Assemblée communale. La discussion s'est rapidement centrée sur le projet dans son ensemble et sur la capacité financière de la commune. Même si aucun feu n'est pour l'heure au rouge, une attention toute particulière doit être donnée à la capacité d'endettement de la commune qui franchira un seuil, supportable, mais qui limitera vraisemblablement certains autres projets futurs pas encore identifiés à ce jour et ne faisant donc pas partie de la planification financière actuelle. Les projections à 5 ans ne permettent pas de déterminer si

une éventuelle augmentation d'impôt devra être instaurée au-delà. Les facteurs liés à une telle décision sont multiples et seront surveillés attentivement afin de pouvoir être anticipés.

M. le Syndic et ses collègues du Conseil communal sont à disposition pour répondre à toutes les questions concernant ce magnifique projet.

Mme Claudia Cotting souhaite revenir au slide précédent. Elle regrette que les montants présentés n'aient pas été mentionnés dans le bulletin communal. Cela aurait été intéressant de pouvoir visualiser ces chiffres avant l'assemblée.

M. le Syndic répond que tous les chiffres de ce slide figurent dans la planification financière.

Mme Claudia Cotting demande si les slides présentés seront à disposition dans le procès-verbal de la présente assemblée.

M. le Syndic lui confirme que ce sera bien le cas.

Mme Claudia Cotting aimerait revoir le slide précédent. En faisant les totaux qui sont au fond sous les étapes 1, 2 et 3, on arrive à 5,2 millions.

M. le Syndic explique qu'en fait, la première colonne représente le total des honoraires et puis les deux colonnes suivantes, il s'agit de l'identification de l'étape 2 et de l'étape 3. C'est le cumul des deux étapes qui font le total de la première colonne.

Si Mme Claudia Cotting a bien compris, c'est donc 2'642'000 millions.

M. le Syndic répond par l'affirmative, pour l'ensemble des prestations de spécialistes pour ce projet.

Mme Claudia Cotting s'interroge sur le fait que l'Assemblée vote ce soir un investissement de 1'250'000. Quand est-il du reste ?

M. le Syndic informe que cela viendra avec la réalisation. Il s'agit de la part de ces prestataires pour réaliser l'objet. Donc c'est inclus dans les 13'500'000 dont la suite viendra plus tard.

Mme Isabelle Baiutti demande qui est le BAMO évoqué à plusieurs reprises.

M. le Syndic précise que le BAMO qu'il a mentionné est le bureau Page, qui les a accompagnés lors de la première étape. C'est ce bureau qui les a de nouveau aidés pour quelques éléments de compréhension et de décision concernant les éléments montrés ce soir.

Mme Baiutti demande où se trouvent les honoraires du BAMO et les indemnités de la Commission de bâtisse.

M. le Syndic répond qu'ils figurent dans les charges prévues au niveau de la commune, soit CHF 19'000.-.

M. Laurent Reynaud intervient concernant le chemin du Vuasoz. L'accès est estimé à 500'000 francs, avec une estimation supplémentaire de 200'000 francs. Il demande si pour l'accès à la halle de gym, cette route va empiéter sur le terrain de foot, il n'y a pas d'achat de terrain à faire ?

M. le Syndic confirme que c'est bien juste.

M. Reynaud demande combien coûte dès lors cette entrée sur la route cantonale, vu que soi-disant on ne peut pas créer un nouvel accès sur la route cantonale.

M. le Syndic explique qu'actuellement, ce sont des estimations qui ont été faites, mais sans base précise, car il est nécessaire de lancer le projet pour obtenir des informations plus détaillées. Ils ont estimé que l'ensemble de l'accès au site et au bâtiment coûterait 500'000 francs. Parmi cela, 200'000 francs sont prévus, comme indiqué dans le tableau précédent, pour la réfection de la portion de la route du Vuasoz, notamment son élargissement pour répondre aux normes d'accès. Les 300'000 francs restants sont inclus dans l'ensemble du coût. Ainsi, aujourd'hui, ce sont des approximations.

M. Reynaud : Mais ce n'est pas compté ce que vous avez dit à la dernière assemblée, que ce soit du côté d'Ependes ou du côté d'Arconciel, il faudra raboter le talus pour améliorer la visibilité.

M. le Syndic précise que cela n'a rien à voir avec la mobilité douce entre les deux villages n'est pas dans le budget.

M. Reynaud répond que sa question n'a rien à voir avec la mobilité douce. Il avait été dit que la sortie sur la route cantonale devait être améliorée parce que la visibilité y est vraiment mauvaise. Et ce n'est pas la mise en place d'une limitation à 60 km/h qui va résoudre tous les problèmes.

M. le Syndic se souvient que la question de raboter le talus a été soulevée par une personne de l'Assemblée. Néanmoins, il s'agit d'un point dont on ne connaît pas encore la nécessité. On va pouvoir le déterminer avec cette seconde étape.

M. Claude Schorderet voudrait relever quelques détails. Premièrement, la procédure que vous faites est très assimilée dans d'autres communes pour les ouvrages complets, **les ouvrages SIA**. En revanche, ce soir, on nous demande de voter un montant de 1'250'000 francs. Si on accepte, ça sera les deux jusqu'à la phase 41.

Mais si l'année prochaine, on nous demande un crédit de 13 millions et quelques et qu'on dit non, alors les 1'250'000 francs investis, c'est de l'argent qui sera perdu.

M. le Syndic confirme cette information.

M. Schorderet insiste sur le fait que la demande adressée à l'Assemblée ce soir est vraiment très importante.

M. le Syndic confirme que c'est bien pour cette raison qu'il a présenté les chiffres globaux suite à la demande de l'Assemblée. En effet, il a été souhaité d'arriver à des coûts qui soient le plus justes, avec une marge d'erreur la plus réduite possible. A aucun moment le Conseil communal n'a voulu cacher quoi que ce soit. Pour lui l'enjeu était de présenter l'entier du projet pour que l'Assemblée en ait conscience.

M. le Syndic rappelle qu'en effet, si on arrête au bout de cette deuxième étape, l'investissement engagé jusque-là sera perdu. Ce serait bien dommage.

M. Schorderet souhaite faire part d'une autre petite remarque. Il a été mentionné qu'il est prévu d'amortir le montant de 1'250'000 francs dès la fin de la construction. M. Schorderet est d'avis que l'on peut commencer déjà avant.

M. le Syndic indique qu'avec MCH2, on doit attendre que le bâtiment existe pour l'amortir.

M. Schorderet répond que ce n'est pas le cas pour les premières phases.

M. le Syndic assure que l'on va regarder cela dans en détails. Il remercie M. Schorderet pour sa recommandation.

### **2.3.2 – ETUDE DU TRAITEMENT DES EAUX DE SURFACE DE L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT NORD DU BOIS D'AMONT, EPEDES – CHF 75'000.-**

M. le Syndic cède la parole à M. Marc Monney, conseiller communal en charges de la gestion des eaux, pour présenter à l'Assemblée communale un projet d'étude concernant le traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois d'Amont à Ependes. Ce projet d'étude doit répondre à plusieurs questions liées à la gestion des eaux de surfaces dans le secteur, réfléchir sur la problématique de l'accumulation de ces eaux au niveau de la route cantonale et traiter la mise en œuvre des espaces réservés au eaux.

Comme chacun a pu le lire dans le bulletin communal, le Conseil communal souhaite régler les problèmes d'inondation dans le secteur Nord du Bois d'Amont. A plusieurs reprises, le secteur de la Pudressa ou la route cantonale entre Ependes et Arconciel ont été inondés. La carte projetée à l'écran dessine la surface d'apport en eau de surface qui représente environ 40 hectares, ce qui correspond à environ 60 terrains de foot.

En violet ou bleu, il est possible d'observer les zones de ruissellement qui se rassemblent vers le point 738, qui est autre que la route cantonale. Le ruisseau du Russalet qui est sous tuyau du haut du quartier de Pudressa jusqu'à l'entrée de la forêt, présente des diamètres de 60 et 80 cm. En cas de crues, on a pu observer que ces diamètres sont trop petits, ce qui provoque un lac à l'entrée de la mise sous tuyau (cf. plan). Ce « lac » déborde ensuite sur le haut du quartier de la Pudressa.

L'image suivante est un zoom sur la zone la plus impactée. Deux teintes de bleu peuvent être observées. Pour le bleu clair, cela représente une montée de l'eau de 50 centimètres à 1 mètre. Le bleu foncé indique une montée des eaux qui peut aller jusqu'à 2 mètres. Ces valeurs sont celles que l'on trouve sur le site internet du canton.

La photo suivante montre que le calcul n'est pas loin de la réalité. Elle a été prise au niveau de la gargouille dans la cuvette en dessous du garage Fest sur la route d'Arconciel, en septembre 2022. Il est vrai que ce jour-là, la grêle avait aussi obstrué la grille, mais le tuyau du ruisseau était plein et des couvercles de regard se sont levés, par exemple, celui sur la route cantonale à l'intersection du chemin du Vuasoz.

Des inondations récurrentes dans ce secteur sont connues. Le Conseil communal a décidé de s'en préoccuper suite à une demande de construire qui a été refusée par les services de l'état à cause de cette problématique d'inondation et du fait que les conduites d'eau claires communales se retrouvent sous pression lors de fortes pluies, rendant la route cantonale impraticable. Dès lors, nous avons décidé d'étudier la problématique dans son ensemble pour avoir une solution durable.

L'étude comprend les phases SIA : 3 « étude de projet » et le début de la phase 4 « appel d'offres ». Ainsi, cela inclut toutes les investigations pour connaître le dimensionnement du tuyau du ruisseau, son nouveau tracé, les discussions avec les services de l'état, les soumissions et le dossier de mise à l'enquête. Ainsi, lors de la présentation de l'investissement nécessaire à la réalisation, le Conseil communal sera en mesure de présenter à l'Assemblée communale le montant basé sur des offres.

Le Conseil communal soumet au vote un montant total de CHF 75'000.- pour l'étude concernant la récupération des eaux de ruissellement dans le secteur Nord du Bois d'Amont, selon l'offre du bureau Ribl. Ce montant sera prélevé dans les liquidités, tout en sachant qu'il existe des subventions cantonales. En effet, le canton subventionne certains postes de l'étude à hauteur d'environ 60%. Aujourd'hui, le Conseil est dans l'incapacité de définir le montant de la subvention, car elle n'est pas fixe. Par prudence, elle n'a été estimée qu'à CHF 25'000.-. Le Conseil communal fera tout pour que la subvention soit la plus élevée possible. L'Etat établira le montant définitif de la subvention au bouclage de l'étude.

M. Marc Monney espère que cet investissement permettra une bonne fois pour toute de régler ce problème dans ce quartier.

La parole est cédée à qui souhaite la prendre.

Mme Béatrice Torche voudrait poser une question. Elle s'excuse, car celle-ci pourrait paraître un peu étrange, mais étant donné qu'elle ne comprend pas très bien le sujet, elle souhaite le clarifier. Aussi, Mme Torche demande si les eaux de ruissellement sont souterraines, si elles proviennent d'une rivière, ou d'une autre source.

M. Marc Monney précise que, comme son nom l'indique, l'eau de ruissellement coule en surface. Cela est dû aux intempéries, et pour ceux qui connaissent bien, on parle de crues centennaires, voire de crues tricentennaires. Il note que, avec le réchauffement climatique, on observe de plus en plus de violents orages et de fortes précipitations qui entraînent ces problèmes. Il prend l'exemple de la grêle, mais il rappelle qu'une année auparavant, un problème similaire s'est produit. Bien que l'eau ne soit pas montée aussi haut, elle est néanmoins montée devant le garage Fest.

Les eaux de ruissellement constituent un gros problème et la surface concernée est très vaste. M. Marc Monney indique que le Conseil communal a pour objectif de dimensionner correctement le tuyau de transport afin de pouvoir absorber toute cette eau et plus encore. Car, comme il l'a mentionné précédemment, il n'y a rien d'autre que le ruisseau entre les deux points qu'il montre sur la carte, pour permettre à l'eau de s'écouler. Il ajoute que ce n'est pas seulement l'eau qui arrive d'une seule place, mais de plusieurs endroits en même temps. M. Monney souligne qu'il s'agit d'une vue d'ensemble de toutes ces eaux qui ruissellent. Elles doivent être dirigées et finir dans un endroit approprié.

Mme Torche comprend qu'il y a bien un ruisseau à la base qui collecte normalement ces eaux mais qu'il déborde.

M. Marc Monney indique que ce ruisseau a été canalisé à l'époque, M. Monney est incapable de dire quand. Peut-être que les anciens sauraient nous le dire.

M. Monney indique sur le plan la partie qui a été canalisée, depuis la Molleyres en direction du Petit-Ependes. En allant voir sur place, chacun peut constater qu'un lac se forme au fond du Petit-Ependes lorsqu'il pleut abondamment.

Mme Torche pose la question, qui peut sembler un peu naïve, de savoir si la tendance actuelle n'est pas de revitaliser les cours d'eau plutôt que de les canaliser. Elle ne sait pas si cette solution serait moins chère ou si elle serait réalisable, mais se demande si l'on pourrait envisager de redonner aux ruisseaux leur cours naturel ou plus ou moins normal, en les détournant. Elle interroge également si cela coûterait plus cher, si ce serait irréalisable, ou si ce serait finalement une idée visionnaire. Mme Torche estime qu'il est important de se poser toutes les questions et de se demander pourquoi il faut forcément canaliser.

M. Monney ajoute que dans le cadre des espaces réservés aux cours d'eau fixés par l'Etat une intervention serait nécessaire au Chemin de la Cossette à Arconciel. Il précise qu'il est possible de consulter ce plan. Il explique que l'idée est d'ouvrir la route pour permettre remettre en surface le ruisseau canalisé. M. Monney explique que pour le secteur en question ce soit le ruisseau est canalisé et descend entre les maisons avant de traverser la route. S'il est remis à ciel ouvert, il faudrait construire un pont sur la route cantonale pour traverser ce dernier. Pour laisser passer le ruisseau, enlever une partie de la butte et réouvrir l'espace derrière.

Enfin, M. Marc Monney précise que l'espace nécessaire pour aménager ce ruisseau est de 4 mètres de chaque côté, ce qui représente une emprise de 10 mètres au total, en comptant le cours d'eau de 1,5 à 2 mètres de large. Il note que ce cours d'eau ne se trouve pas sur un terrain appartenant à l'Etat et qu'il serait préférable de continuer à le laisser canalisé, du moins pour ce bout-là.

Pour résumer, l'idée est de laisser passer l'eau qui arrive ici et puis avec le bon dimensionnement du tuyau, l'eau va continuer à passer à travers. Elle ne va jamais être bloquée pour créer des ruisseaux ou des lacs.

M. Pierre-Alain Wohlhauser demande s'il y a la possibilité de prévoir éventuellement un bassin de rétention, ce qui permettra peut-être de garder la conduite actuelle.

M. Marc Monney rappelle qu'il y a quelques années, l'ancienne commune d'Ependes avait réalisé une étude appelée « Storm », qui visait à traiter ce problème. Lorsqu'il est arrivé au Conseil communal, il était plein d'enthousiasme et pensait que l'on pourrait rapidement intervenir sur ce secteur pour mettre en place un système séparatif. Cependant, il a rapidement été confronté à un blocage, car l'étude « Storm » réalisée à l'époque ne permettait pas d'avancer. De plus, il souligne que le bureau d'ingénieurs choisi à l'époque n'était pas le même que celui sélectionné par SINEF. M. Monney explique que l'étude en question n'a pas abouti à de meilleures solutions. Ils ont donc dû la mettre de côté, car le bassin de rétention qui avait été prévu en-haut nécessitait la construction de murs d'une certaine hauteur pour retenir l'eau, ce qui aurait été difficile à réaliser. Il ajoute que de toute façon, il aurait fallu créer un bassin en bas, ce qui rendait la solution proposée inapplicable à ce moment-là. Aujourd'hui, il est envisagé de créer un bassin de rétention, mais en bas.

Mme Béatrice Torche a encore une question à poser. Elle mentionne qu'elle a bien vécu cet épisode, notamment celui des mètres d'eau accumulés au bord de la route, un problème qui s'est également produit sur la route de Ferpicloz, à la hauteur du numéro 40. À cet endroit, la bouche d'égout était bouchée et il y avait environ 50 à 70 cm d'eau. Mme Torche précise qu'elle était sur place à ce moment-là et qu'il a vu deux personnes s'appliquaient à déboucher cette bouche d'égout. Selon elle, plusieurs problèmes de ruissellement existent dans le village, et elle se demande s'il ne serait pas nécessaire d'envisager une solution similaire à la sortie du village, du côté de Ferpicloz.

M. Marc Monney évoque la carte des ruissellements de la commune, qui montre des zones à risque un peu partout, mais souligne que, pour l'instant, il est essentiel de fixer des priorités. M. Monney ne dit pas qu'il ne sera jamais possible de faire quelque chose pour la route de Ferpicloz, mais il insiste sur le fait qu'il faut se concentrer sur des interventions pertinentes dans l'immédiat, car on ne peut pas intervenir partout à la fois. Il rappelle qu'il est crucial de définir des priorités pour avancer efficacement.

M. Laurent Reynaud souligne que ce qui pose problème ici est une digue construite il y a plus de 25 ans. Il ne sait pas si c'est l'Etat qui l'avait décidé à l'époque. Un mur a été érigé, mais l'eau ne pouvait plus circuler. Il ajoute qu'en tant qu'ancien sapeur-pompier, il est bien conscient que des inondations dans les maisons ne sont pas agréables. Cependant, à sa

connaissance, lorsqu'il y a eu des inondations, c'était également à cause de l'obstruction par du bois en amont.

M. Reynaud pose ensuite la question de savoir si une déviation sera réalisée pour permettre au garage Fest de construire l'extension qu'il souhaite faire. Il mentionne également que cela pourrait complètement changer la situation, notamment en traversant la route cantonale.

M. Marc Monney répond qu'en ce qui concerne la digue, elle a été officiellement autorisée par les services de l'État. De ce fait, aucune intervention de la commune n'est possible à ce niveau-là.

Concernant la deuxième question, M. Marc Monney précise que le remplacement du tuyau est prévu, y compris la déviation pour permettre la construction projetée par le garage Fest.

M. Reynaud demande quel montant est prévu pour ce projet.

M. Marc Monney indique que, dans la planification financière, un budget estimé à environ 1 million de francs a été inscrit.

M. Gabriel Thévoz demande s'il ne serait pas plus judicieux de prévoir plutôt le bassin de rétention en amont du quartier.

M. Marc Monney explique que le quartier a été le sujet de nombreuses discussions, mais qu'il n'a pas été possible de le réaliser. Il précise que la création du bassin de rétention en bas du quartier a aussi pour objectif de récupérer les eaux claires et autres cours d'eau qui arrivent, principalement en provenance de la zone située en amont. Il explique que ces eaux tournent et traversent le centre du village, et que l'idée est de récupérer ces eaux-là également. Mais il n'y a actuellement pas de possibilité d'agir en amont du quartier.

M. Thévoz se demande si on ne pourrait pas faire quelque chose pour ralentir un peu le débit des eaux arrivant à ce niveau.

M. Marc Monney précise que, pour le moment, la solution envisagée nécessiterait la construction d'un mur pour récupérer cette eau et la canaliser le long de la route.

M. le Syndic remercie M. Monney.

## 2.4 – APPROBATION

Le Conseil communal vient de présenter à l'Assemblée communale le budget dit de fonctionnement pour l'année 2025, celui d'investissement et les deux objets soumis à approbation. Le Conseil communal a également donné la vision du Conseil communal sur les prochains investissements planifiés et leur impact sur le ménage communal.

M. Perrin, responsable du département des finances et M. le Syndic ont présenté l'ensemble de ces sujets la Commission financière le 14 novembre dernier. Ils se sont ensuite rencontrés et ont établi 4 rapports.

Le premier porte sur le budget dit de fonctionnement de la Commune de Bois-d'Amont. Avec un total des charges de **CHF 11'415'029.-** et un total des produits de **CHF 10'979'005.-**, le budget de fonctionnement 2025 de la commune de Bois-d'Amont présente un excédent de charges de **CHF 436'024.-**, les détails ont été donnés à l'Assemblée communale préalablement.

M. le Syndic invite Mme Estefania Miguez, Présidente de la commission financière à faire lecture du rapport concernant cet objet.

#### « Analyse budget de fonctionnement 2025

*Dans le cadre de son mandat, la commission financière vous fait part de son rapport sur le budget de fonctionnement 2025 présenté par le conseil communal à la séance du 14 novembre 2024. Lors de cette séance, Monsieur Gendre, Syndic, ainsi que Monsieur Didier Perrin, représentant du département des finances, étaient présents et ont fourni des réponses détaillées aux questions de la commission financière concernant les différents chapitres du budget, pour un total de charges de CHF 11'415'029.- et de produits de CHF 10'979'005.-, il en résulte un excédent de charge de CHF 436'024.-, soit 3,8%. Ce déficit peut être absorbé par les fonds propres de la commune.*

#### Analyse du budget des investissements 2025

*La commission financière a examiné le budget des investissements 2025. Pour un total de charges d'investissement de CHF 2'335'000.- et de produits de CHF 100'000.-, il en résulte un investissement net de CHF 2'235'000.-. Les investissements prévus ne dépassent pas les capacités financières de la commune*

#### Préavis de la commission financière par rapport aux budgets de fonctionnement et des investissements 2025

*Par conséquent, la commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissements 2025.*

#### Remarque de la commission financière

*La commission financière a pris connaissance de la planification 2025 à 2030. Nous soulevons le fait que les investissements prévus dans le plan financier entraîneraient une augmentation significative du taux d'endettement, ce qui limiterait la capacité de réaliser des investissements futurs. Il convient de noter que les transferts d'immobilisations corporelles vers le patrimoine financier contribuent à sécuriser la capacité d'autofinancement à moyen terme. Cela permet de garantir un degré d'autofinancement adéquat malgré le niveau élevé d'endettement projeté. »*

Ils ont ensuite traité du budget investissement présenté ce soir et plus particulièrement des 2 objets soumis à approbation. M. le Syndic invite une nouvelle fois Mme Miguez à prendre la parole et à partager avec le Conseil communal les conclusions de sa commission sur ces éléments.

#### « Approbation d'un investissement de CHF 1'250'000.00 pour l'étude de la construction d'une halle double polyvalente à Ependes

*La commission financière a examiné cet investissement dans le cadre de ses compétences. Cet investissement sera financé comme suit*

- 2/5 par les liquidités de la commune
- 3/5 par un emprunt bancaire dès 2026

*Dès lors, la commission financière préavise favorablement cet investissement pour le crédit d'étude, en tenant compte de la situation financière actuelle de la commune. Toutefois, la commission financière vous rend attentif de l'impact financier à long terme du projet global*

découlant du crédit d'étude soumis à votation aujourd'hui. En effet, le taux d'endettement serait considérablement supérieur à la norme. »

« Approbation d'un investissement de CHF 75'000.- pour le traitement des eaux de surfaces secteur bassin versant Nord du Bois-d'Amont »

*La commission financière a examiné cet investissement dans le cadre de ses compétences. Cet investissement sera financé par les liquidités de la commune. Dès lors, la commission financière préavis favorablement cet investissement. »*

M. le Syndic remercie Mme Miguez et l'ensemble de la Commission pour leur disponibilité et flexibilité lors de la prise de connaissance et consultation des éléments mentionnés, ainsi que pour le travail dans le cadre du projet du Rialet. Il remercie également M. Didier Perrin et Mme Isabelle Baechler pour leur travail dans l'établissement de ce budget communal.

M. le Syndic adresse un grand merci à l'ensemble de la commission pour leur disponibilité et flexibilité lors de la prise de connaissance et consultation des éléments mentionnés.

M. le Syndic remercie également M. Didier Perrin et Mme Isabelle Baechler pour leur travail dans l'établissement de ce budget communal.

Avant de passer à l'approbation de ces différents éléments, M. le Syndic invite une nouvelle fois à l'Assemblée communale à partager ses éventuelles questions et observations. A qui le Conseil communal peut-il apporter le micro ?

M. Dominique Riedo remercie pour la transparence concernant surtout la planification financière jusqu'en 2030, qui est très intéressante. Il en a retenu deux points importants. D'abord, que le taux d'endettement va effectivement être élevé, et deuxièmement, que la conséquence de ce haut taux d'endettement comme mentionné dans le rapport de la commission financière pourrait potentiellement remettre en cause certains investissements futurs. Selon lui, cela pourrait limiter la capacité à engager d'autres projets à l'avenir, comme mentionné dans la planification financière. On sait que d'autres investissements qui ne sont pas intégrés dans la planification financière vont suivre. M. Riedo se demande, pour une bonne gestion financière de la commune, si une gestion à long terme, moyennant ces investissements, est possible. La question est de savoir s'il faudrait envisager dès maintenant une augmentation d'impôts, plutôt que d'attendre que tous les projets soient votés ou que les crédits soient engagés. En effet, on se rend compte qu'il devient difficile de réaliser des projets urgents, liés à des besoins immédiats, car les ressources financières sont insuffisantes. La santé financière de la commune se trouve ainsi sous pression pour discuter d'une augmentation des impôts. M. Riedo se demande s'il ne serait pas pertinent d'aborder ce sujet en parallèle. En effet, toute personne souhaitant acheter une nouvelle maison à titre privé discute dès le début avec son banquier et examine la situation financière, anticipant ainsi les besoins à long terme. La question qui se pose est de savoir si, au niveau des investissements, il ne serait pas judicieux de réfléchir dès maintenant au financement global de tous ces projets, y compris ceux qui ne sont pas encore identifiés. Cela pourrait inclure un calcul précis : par exemple, cela pourrait correspondre à une augmentation de CHF 80'000 francs par an. En augmentant les impôts de 5 points, l'impact financier serait rapidement perceptible. Cela permettrait de réaliser des amortissements plus rapidement, par exemple sur la halle polyvalente, ce qui signifie que la dette serait remboursée plus rapidement. Cela libérerait aussi de la capacité d'endettement pour de nouveaux projets. Finalement, M. Riedo a l'impression que la réflexion sur la gestion financière de la commune devrait être abordée dès maintenant, avant de s'engager dans ces gros projets.

M. le Syndic remercie M. Riedo pour la question et surtout pour l'explication qui a été fournie à l'Assemblée. M. le Syndic lui donne raison, cela fait partie des objectifs qui ont été fixés par le Conseil communal. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles il souhaite que ce projet soit divisé en deux étapes, afin de pouvoir prendre le temps nécessaire pour concrétiser certains des projets et peut-être, effectivement, arriver vers l'Assemblée de cette façon. À ce sujet, un exemple peut être pris de la commune voisine de Le Mouret, qui, lorsqu'elle a proposé à son Assemblée la construction de leur nouvelle école, a lié cette proposition à une augmentation du taux d'impôt.

Mme Carole Kolly précise qu'elle a malheureusement manqué l'assemblée extraordinaire. Elle demande si, dans le cadre de tous ces investissements, quelque chose pour l'Auberge des Trois Sapins a été approuvé. Car finalement, vu qu'on a le luxe de s'offrir cette salle de sport, qui est nécessaire pour les écoles, souhaite-t-on absolument garder deux restaurants ou, par exemple, avant que ce bâtiment soit démoli, pourrait-il être vendu, devenant une source de revenus pour la commune et permettant d'équilibrer les finances ?

M. le Syndic remercie pour la question. Effectivement, cela pourrait représenter une chance de revenu pour la commune. Il est précisé qu'un sondage a été réalisé cet été et que la population de Bois-d'Amont a exprimé, avec une forte majorité de près de 70 %, le souhait de conserver deux lieux publics, auxquels elle est attachée.

Mme Carole Kolly demande si, en augmentant les impôts, cela modifierait la décision.

M. le Syndic explique que c'est pour cette raison qu'il s'agit d'une discussion qui connaîtra plusieurs cycles. Il ajoute qu'il n'est pas possible de tout discuter immédiatement, car, à ce jour, la volonté est de maintenir deux lieux publics.

Mme Béatrice Torche souhaite partager une remarque fort désagréable. Elle n'est vraiment pas contente du tout d'entendre ce qu'elle a entendu tout à l'heure, suite à la proposition de M. Riedo. Bien qu'elle comprenne sa logique, qui est fatalement très logique, elle rappelle que lors de la dernière assemblée, on lui avait un peu ri au nez. Quand elle avait posé la question sur une possible augmentation d'impôts liée à ces projets, on lui avait répondu que ce n'était pas à l'ordre du jour. Et aujourd'hui, on dit clairement qu'il faudra bien l'envisager. Donc, elle ressent un peu une trahison dans cette situation. Clairement, c'est une trahison, puisqu'une assemblée générale extraordinaire avait été organisée pour discuter de ce sujet. Ils auraient dû être honnêtes dès ce moment-là en disant « Oui, il y aura une augmentation », car il est évident que cela était inévitable avec les chiffres qui ont été présentés. Mme Torche remercie tout de même le Conseil communal d'avoir montré aussi clairement les chiffres aujourd'hui, comme cela avait été demandé la dernière fois. Cela mérite aussi un merci de sa part.

M. Le Syndic exprime sa gratitude à Mme Béatrice Torche pour ses remerciements.

Toutefois, il tient à préciser qu'il n'y a aucune intention de trahison. Dès la première mention du projet, il avait été indiqué que la question de l'augmentation des impôts n'était pas encore claire. Il souligne que ce discours n'a pas changé, et que le Conseil communal n'avait pas les moyens, à ce moment-là, se prononcer sur une éventuelle incidence sur les impôts. M. Le Syndic ajoute que la recommandation de M. Riedo est de traiter cette question de manière proactive et de réfléchir à une solution.

Mme Claudia Cotting aimerait rebondir sur l'intervention de M. Riedo. Elle dirait qu'il n'y a rien de plus facile que d'augmenter un taux d'impôt. Ce sont des idées qui sont, selon elle, plutôt de gauche, où l'on ne cherche pas une amélioration dans le fonctionnement et dans l'investissement. On ajoute 10 centimes de plus, et on passe à 90 centimes. Mais il n'y a pas que cela dans un ménage, à savoir les augmentations des caisses maladie. De plus,

l'Assemblée a voté des augmentations de taxes de redevances qui étaient importantes ici. Avec la nouvelle commune, elle pense que, avant de parler d'augmentation d'impôts, il faut aussi réfléchir à ce que l'on peut se permettre et non pas uniquement à ce que l'on veut dépenser. Mais ce n'était pas le but de son intervention.

Mme Cotting relève qu'il existe une association qui s'appelle le plan directeur régional et qu'au budget 2024, il y avait 9'788 francs pour cette association, somme qui passe en 2025 à 26'649 francs, soit une multiplication par trois. Et cela, ce sont les délégués communaux qui décident d'attribuer des montants qui sont extrêmement élevés et, selon elle, inadmissibles. Elle se demande donc pourquoi le budget de l'association du plan directeur régional augmente autant, tout comme celui qui concerne DigiFR. Pour ce dernier, en 2023, c'était 2'300 francs et, tout à coup, cela passe à 7'130. Ce n'est pas tant le montant qui est important, mais plutôt les augmentations que les communes décident d'accepter. Pour ces deux exemples, elle s'interroge sur ce qui a bien pu causer une telle augmentation de budget.

Concernant la question liée au plan d'aménagement, M. le Syndic répond qu'il s'agit de la participation communale à l'association régionale de la Sarine, qui a effectivement été augmentée cette année pour 2025, en raison de la prestation liée au tourisme, une obligation légale qui doit être prise en charge par le district. Le Conseil communal n'est pas satisfait de la répartition des coûts à ce jour. Celle-ci sera rediscutée au début de l'année prochaine pour être adaptée. Aussi, M. le Syndic est tout à fait d'accord avec la remarque formulée.

Concernant DigiFr, il est vrai que ce n'est pas un montant astronomique. Il s'agit de la participation de l'ensemble des communes du canton, qui est passée de 1 franc à 3 francs par habitant, afin de permettre le développement du portail digital communal. En lien avec les prestations directement traitées par les communes, notamment le contrôle des habitants qui gère les demandes via eDéménagement ainsi que les commandes d'attestations de domicile, par exemple. Ces prestations sont disponibles en ligne pour répondre aux attentes des citoyens. De plus, d'autres prestations viendront s'ajouter, ce qui explique l'augmentation prévue.

Mme Catherine Schorderet souhaite également réagir à l'intervention de Dominique Riedo. Elle pense que c'était une bonne idée de garder cette option dans un coin de la tête, de laisser germer l'idée, et de la considérer comme l'une des options. De plus, elle estime que l'approche proposée aujourd'hui, qui consiste à séparer l'étape 2 et l'étape 3, était justement pragmatique et transparente. Cela permet d'être prudent, à l'instar de tous les investissements proposés ces dernières années, avec des décomptes qui étaient, la plupart du temps, en dessous des prévisions initiales. Elle apprécie particulièrement cette approche, qui consiste à affiner les investissements et les budgets pour l'étape 2, à demander des soumissions afin d'obtenir une vision plus claire, tout en réduisant le risque d'erreur. Cela permet aussi d'élargir les perspectives et de voir s'il était possible de compléter avec des revenus supplémentaires, par exemple.

Mme Schorderet se contenterait de reporter cette action à l'étape 3, lorsque tous ces points supplémentaires auront été traités. Dans ce sens, elle rejoint Mme Claudia Cotting, qui soulignait que ce n'était pas la seule solution possible et que, finalement, une fois toutes les données collectées, il se pourrait qu'une solution hybride réponde mieux aux besoins. Il n'y avait donc pas de sentiment de trahison de sa part, mais un besoin de transparence. Mme Schorderet est d'avis qu'il faut réellement prendre le temps d'avoir toutes les données pour l'étape 3 avant de prendre une décision. Elle soutient le fait d'avancer dans cette première étape, afin de parvenir à davantage de précisions et, enfin, faire un choix concret sur la manière de répondre aux besoins ressentis.

M. le Syndic remercie les intervenants pour leurs questions et remarques.

S'il la parole n'est plus demandée, M. le Syndic propose à l'Assemblée communale de passer aux votes, et donc d'abord à l'approbation du budget de fonctionnement.

Dans l'ordre, celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2025 tel qu'il à l'Assemblée communale a été présenté sont priés de le manifester en levant leur carton vert. Contre épreuve avec le carton rouge. Abstentions avec le carton blanc.

**Acceptez-vous le budget de fonctionnement 2025 de la commune de Bois-d'Amont ?**

**Pour : majorité évidente**

**Contre : 1**

**Abstentions : 6**

Le budget de fonctionnement de la commune de Bois-d'Amont pour l'année 2025 est approuvé à une large majorité. M. le Syndic en remercie l'Assemblée communale.

M. le Syndic passe maintenant à la partie concernant les investissements. M. le Syndic propose à l'Assemblée communale de débiter par les objets soumis à approbation ce soir et commencera par l'étude de la construction d'une halle double polyvalente à Ependes pour un montant de CHF 1'250'000.-.

Comme évoqué, ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement tel que présenté.

M. le Syndic invite donc celles et ceux qui approuvent cet investissement à lever leur carton vert.

Avis contraire avec le carton rouge ? Abstention ?

**Acceptez-vous l'investissement relatif à l'étude de la construction d'une halle double polyvalente à Ependes pour un montant de CHF 1'250'000.- ?**

**Pour : 80**

**Contre : 41**

**Abstention : 11**

L'investissement pour l'étude de la construction d'une halle double polyvalente à Ependes pour CHF 1'250'000.- est donc approuvé à la majorité. M. le Syndic en remercie l'Assemblée communale.

M. le Syndic se fait le porte-parole du Conseil qui remercie l'Assemblée pour la confiance accordée et pour l'intérêt porté à ce projet. Quelle chance pour M. le Syndic et ses collègues de pouvoir se lancer avec le soutien des citoyens dans ce magnifique projet. Le Conseil communal est convaincu qu'il est nécessaire et indispensable à notre collectivité.

Il est temps de passer maintenant à l'investissement suivant qui prévoit l'étude du traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois d'Amont à Ependes, devisé à CHF 75'000.-.

M. le Syndic invite celles et ceux qui approuvent cet investissement à lever leur carton vert. Avis contraire avec le carton rouge ? Abstention ?

**Acceptez-vous l'investissement de CHF 75'000.- pour le traitement des eaux de surfaces secteur bassin versant Nord du Bois-d'Amont à Ependes ?**

**Pour : majorité évidente**

**Contre : 2**

**Abstention : 4**

L'investissement pour l'étude du traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois d'Amont à Ependes est donc approuvé à une large majorité. M. le Syndic en remercie l'Assemblée communale.

Enfin, et de manière relativement formelle, M. le Syndic propose à l'Assemblée communale de passer à l'approbation du budget d'investissement dans son ensemble pour l'année 2025. Un grand nombre des objets y figurant seront, comme évoqués, développés à l'Assemblée communale lors d'une prochaine assemblée.

M. le Syndic invite celles et ceux qui approuvent ce budget totalisant CHF 2'235'000.- d'investissements nets à lever leur carton vert.

Avis contraire avec le carton rouge ? Abstentions ?

**Acceptez-vous le budget d'investissement 2025 de la commune de Bois-d'Amont ?**

**Pour : majorité évidente**

**Contre : 6**

**Abstention : 10**

Le budget d'investissement 2025 de la Commune de Bois d'Amont est donc approuvé à une large majorité. M. le Syndic en remercie l'Assemblée communale.

### **3 – PRÉSENTATION DE DÉCOMPTES D'INVESTISSEMENT**

Comme le Conseil communal vient de l'évoquer, le budget d'investissement comme la planification financière communale sont bien remplis. Depuis 2021, le travail ne manque pas et les projets ont été nombreux. Certains sont encore en cours :

- Mise en séparatif du quartier de la Dey à Arconciel
- Réfection des routes AF à Arconciel également

- Remplacement de fenêtres et de luminaires à l'école d'Arconciel
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grande salle des trois sapins
- Extension du chemin pédestre dans la forêt de la Molleyre et mise en place de bancs

Sans que ceci soit une obligation légale, le Conseil communal tient aussi quelque fois à présenter des décomptes pour les travaux réalisés. La parole sera donnée à l'Assemblée communale à l'issue des présentations, M. le Syndic remercie d'avance les personnes présentes pour leur patience.

### 3.1 BORNES DE RECHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Pour débiter, M. le Syndic invite M. Samuel Kolly, conseiller communal en charge des routes et des sociétés locales, afin de présenter à l'Assemblée communale les décomptes finaux concernant l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à Ependes et Arconciel et l'acquisition de deux véhicules communaux.

M. Samuel Kolly rappelle qu'en mai 2022, l'Assemblée communale votait un crédit d'investissement de CHF 70'000.- pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à Arconciel et à Ependes. Les travaux sont maintenant terminés et les bornes en fonction depuis quelques mois. M. Samuel Kolly peut donc présenter un décompte final pour cet investissement.

Comme il est possible de la constater sur le tableau projeté, il a été dépensé CHF 67'188,40, soit 4% de moins que le montant alloué lors de l'assemblée. En regardant plus en détails ces chiffres, on remarque que l'anticipation de frais imprévus, la fameuse colonne « divers et imprévus » des investissements a permis de juguler l'augmentation des prix pour la contribution au réseau, soit les taxes de raccordement qui avaient fortement augmenté entre le vote de l'investissement et la signature du contrat avec Groupe E.

	Budget	Compte	Diff
<b>Bornes de recharge, matériel et installation</b>	40'000.00 CHF	41'281.95 CHF	
<b>Contribution réseau</b>	20'000.00 CHF	25'178.10 CHF	
<b>Divers et imprévus</b>	10'000.00 CHF	728.35 CHF	
<b>Total</b>	<b>70'000.00 CHF</b>	<b>67'188.40 CHF</b>	<b>-4.0%</b>

### 3.2 ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES COMMUNAUX

M. Samuel Kolly poursuit avec la présentation du décompte final concernant l'acquisition de deux véhicules communaux.

En décembre 2022, l'Assemblée communale acceptait un budget de CHF 70'000.- pour l'acquisition de 2 nouveaux véhicules communaux.

Ne trouvant pas le véhicule parfait en termes d'utilisation, le Conseil communal a décidé de changer de stratégie en achetant un VW Caddy pour CHF 29'000.- et en modifiant l'ancien véhicule d'Arconciel pour CHF 21'462,61. Le véhicule étant en excellent état, un caisson a été ajouté sur le pick-up existant pour pouvoir y ranger du matériel à l'abri des intempéries.

Actuellement, la commune détient donc 2 véhicules de type pick-up et un VW Caddy. Malgré le montant encore disponible pour cet investissement, le Conseil communal a renoncé pour le moment à acheter un 3<sup>ème</sup> véhicule plus petit, électrique par exemple, pour les trajets professionnels du personnel administratif de la Commune.

	Budget	Compte	Diff
<b>Achat de deux nouveaux véhicules</b>			
	<b>70'000.00 CHF</b>	<b>50'462.60 CHF</b>	
VW Caddy		29'000.00 CHF	
Modification du véhicule existant		21'462.60 CHF	
<b>Marquage</b>			
		<b>323.10 CHF</b>	
<b>Total</b>			
	<b>70'000.00 CHF</b>	<b>50'785.70 CHF</b>	<b>-27.4%</b>

### 3.3 PHASE 1 DU CRÉDIT D'ÉTUDE DE L'AVANT-PROJET DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES COMMUNALES, EPEDES

Pour les deux projets suivants c'est M. le Syndic qui présentera les détails de leur bouclage. M. le Syndic débute avec la phase 1 du crédit d'étude de l'avant-projet de nouvelles infrastructures, en fait la première partie de l'étape 1 évoquée tout à l'heure. À la suite de la séance d'information de février, le Conseil communal proposait en mai 2023 à l'Assemblée communale de prendre le temps d'analyser de manière plus précise le lieu choisi pour l'implantation des nouvelles infrastructures présentées. Ces analyses devaient principalement permettre de mieux connaître les aspects géologiques et hydrologiques de la zone, comprendre les questions de trafic et réaliser une approche financière de l'investissement futur. Les premiers résultats de ces études ont été présentés lors de l'assemblée communale extraordinaire du 25 septembre 2023 et la partie financière a été détaillée lors de l'assemblée communale des budgets de début décembre 2023.

C'est à ce moment que le projet a pris une autre envergure et que le Conseil communal a proposé au législatif de mettre en place un concours d'architecture. Le cahier des charges de ce dernier s'est naturellement basé sur les évaluations effectuées durant toute cette période. Du point de vue financier, cet investissement peut être décompté de la manière suivante :

- Les analyses géologiques effectuées par l'entreprise Geolina ont été effectuées durant l'été 2023 et ont confirmé la bonne constructibilité de la zone et mis en évidence certains aspects hydrologiques, malgré une offre une à CHF 12'500, la facture finale totalise CHF 11'676,85.
- Orienté sur un périmètre plus large, route du Vuasoz et quartier du Rialet, le bureau Ribl le Conseil communal a remis un rapport permettant aujourd'hui d'intégrer notamment l'adduction en eau des nouvelles infrastructures et la mise en séparatif du quartier du Rialet dans la réalisation future de la halle polyvalente. Initialement offertes pour un montant de CHF 20'000, leurs prestations ont finalement été facturées CHF 13'579.25.
- Du côté mobilité, le mandat donné à la société Team+ pour étudier la route d'accès et celui donné au bureau Jeanneret pour réaliser une approche de chemin à mobilité douce entre les 2 villages totalisent CHF 7'656,50 au lieu des CHF 8'000 devisés.
- De manière plus globale, le soutien du bureau Page qui intègre notamment l'établissement de l'étude de faisabilité permettant de déterminer quelle variante de procédure (mandat d'étude parallèle ou concours d'architecture) était la plus adéquate pour un tel projet, et l'approche environnementale en lien avec la revitalisation du ruisseau du Rialet totalisent CHF 20'322,45 alors que le Conseil communal avait estimé ce travail à 27'500.-.
- Le titre suivant, soit « planification et gestion du projet » comprend principalement le travail du personnel communal et des conseillers directement impliqués dans le projet. Ces heures de travail étaient estimées à CHF 3'000 CHF, mais ce sont finalement CHF 4'518,98 qui ont été portés en compte.
- Enfin, les divers et imprévus totalisent CHF 166,70.

Au total, cet investissement qui sera intégré au projet final totalise des dépenses pour CHF 57'920,73 au lieu des CHF 75'000.00 approuvés par l'assemblée, tout en comprenant l'ensemble des prestations prévues.

	<b>Budget</b>	<b>Compte</b>	<b>Diff</b>
<b>Analyse géologique</b>	12'500.00 CHF	11'678.85 CHF	
<b>Analyses hydrologiques, adduction et épuration</b>	20'000.00 CHF	13'579.25 CHF	
<b>Analyse mobilité</b>	8'000.00 CHF	7'656.50 CHF	
<b>Etudes infrastructures et déchetterie</b>	27'500.00 CHF	20'322.45 CHF	
<b>Planification et gestion du projet</b>	3'000.00 CHF	4'519.00 CHF	

<b>Divers et imprévus</b>	<b>4'000.00 CHF</b>	<b>166.70 CHF</b>	
<b>Total</b>	<b>75'000.00 CHF</b>	<b>57'920.75 CHF</b>	<b>-22.8%</b>

### 3.4 PHASE DE CONCOURS DE PROJETS NOUVELLES INFRASTRUCTURES COMMUNALES, ÉPENDES

Toujours dans cette première étape, du point de vue de la réalisation des nouvelles infrastructures, l'assemblée a approuvé en décembre de l'année dernière l'organisation d'un concours d'architecture à un degré visant à la réalisation d'un projet de halle polyvalente double, d'abris PC, d'une cuisine et de locaux de rencontres. Le programme devait également tenir compte de l'aménagement d'un couvert attenant au bâtiment principal et d'un espace libre permettant la pratique du sport en extérieur et l'organisation de manifestations.

Le résultat de ce concours a été dévoilé au mois d'août dernier et le projet lauréat est celui proposé par le bureau Translocal Architecture de Berne. Un état d'avancement du projet a été donné lors de l'assemblée communale extraordinaire du 28 octobre dernier.

Pour le Conseil communal et le jury désigné, ce fût une grande chance de pouvoir sélectionner un lauréat parmi les cinquante dossiers complets retenus. Cet engouement pour son projet n'était pas attendu, le budget prévoyait d'en avoir quarante. Ceci induit un nombre d'heures de travail supérieures pour les membres du jury et des coûts directs (maquettes notamment) plus importants.

Cet investissement, qui comme le précédent sera intégré dans le projet finalement réalisé, comporte les positions suivantes :

- Sous le titre « honoraires », avaient été estimées les prestations de coordination et d'accompagnement de son BAMO le bureau Page Architectes SA et le travail de préparation et d'analyse des membres du jury (principalement les professionnels). M. Page avait estimé l'ensemble de ces prestations sur la base de son expérience et sur l'entrée de 40 dossiers complets. Comme déjà évoqué ce sont 50 bureaux (dont 8 fribourgeois et 8 étrangers) qui ont soumis un projet. De ce fait, les honoraires payés totalisent CHF 112'609.25 par rapport à CHF 78'000 planifiés.
- Le total des prix décernés aux 6 projets primés ont été estimés sur la base de l'étude de faisabilité. Un fois le programme du concours finalisé cette estimation a été mise à jour en tenant compte des règles de la SIA. Les prix se sont finalement élevés à CHF 156'745.00 TVA incluse au lieu des CHF 175'000 initialement prévus.
- Les frais de reproduction et d'exposition ont pu être maîtrisés et s'élèvent à CHF 10'854,70.
- Cependant, et une nouvelle fois directement en lien avec le nombre de projet reçus, les frais liés à la réalisation des maquettes dépassent de CHF 4'555.20, soit d'un quart les coûts estimés.
- Enfin, hormis la chance d'avoir eu 50 dossiers, les divers et imprévus ont représenté seulement CHF 5'488,45.

Au total se sont donc CHF 306'253.00 qui ont été investi dans ce concours. Le petit dépassement de budget représente une différence de 2,1%, qui aux yeux du Conseil est maîtrisée compte tenu du nombre de dossiers reçus.

Par soucis de clarté, les 2 investissements dont M. le Syndic vient de présenter les décomptes représentent à eux deux la première étape évoquée préalablement lors de la présentation de l'investissement pour la suite du projet de la halle polyvalente. Celle-ci doit être assimilée aux phases SIA 1 et 2 ainsi que l'entame de la phase 31.

	Budget	Compte	Diff
<b>Honoraires</b>	78'000.00 CHF	112'609.25 CHF	
<b>Prix concurrents</b>	175'000.00 CHF	156'745.00 CHF	
<b>Frais de reproduction et d'exposition</b>	13'000.00 CHF	10'854.70 CHF	
<b>Réalisation maquettes</b>	16'000.00 CHF	20'555.20 CHF	
<b>Divers et imprévus</b>	18'000.00 CHF	5'488.85 CHF	
<b>Total</b>	<b>300'000.00 CHF</b>	<b>306'253.00 CHF</b>	<b>+2.1%</b>

### 3.5 ETUDE DE LA TRANSFORMATION DU BÂTIMENT « AU VILLAGE 18 », EPENDES

Pour continuer, M. le Syndic invite Mme Sylvie Heimo, conseillère communale en charge des bâtiments communaux, à présenter à l'Assemblée communale le décompte final concernant l'étude de la transformation du bâtiment « Au Village 18 » à Ependes.

Mme Sylvie Heimo salue l'Assemblée.

Le 25 septembre 2023, l'Assemblée communale avait accepté un investissement de CHF 60'000.- pour l'étude de la transformation du bâtiment sis au Village 18 à Ependes.

Cet investissement devait permettre d'élaborer un projet de transformation de l'ancien fitness et de l'appartement sis au-dessus en salles de classes et divers locaux scolaires.

Notre mandataire, le bureau Overney Architecte, a établi un avant-projet que nous avons soumis à la commission des constructions scolaires, commission qui décide également des subventions.

Comme expliqué lors de l'assemblée du mois de mai, puis à nouveau lors de l'assemblée extraordinaire en octobre, ladite commission a préavisé négativement notre projet pour différentes raisons. Elle nous a suggéré d'envisager une étude globale du complexe communal incluant la halle de gym et la salle no 2. Nous avons ainsi demandé à M. Overney de réaliser une première étude dans ce sens. Cette première étude globale vous a été présentée par notre syndic lors de la dernière assemblée.

Compte tenu de ce qui précède, il apparaît que le crédit de 60'000.- qui a été octroyé en septembre 2023 pour l'étude de la transformation du bâtiment au village 18 ne sera pas poursuivie selon les buts initiaux, si bien que cet investissement doit être clôturé.

Le compte d'investissement présente des charges pour un total de CHF 19'500.-, soit les honoraires du bureau Overney Architecte pour CHF 19'000.- et les frais internes pour CHF 500.-.

Traduit en pourcentage : nous avons utilisé 32,5 % du crédit octroyé.

	Budget	Compte	Diff
<b>Etude</b>	60'000.00 CHF	19'500.00 CHF	
<b>Total</b>	60'000.00 CHF	19'500.00 CHF	-67.5%

M. le Syndic remercie Mme Sylvie Heimo.

### 3.6 ETUDE RÉALISATION CAD CENTRE-VILLAGE, ARCONCIEL

Enfin, M. le Syndic invite M. Alexandre Oberholzer, conseiller communal en charge notamment de l'énergie, pour présenter à l'Assemblée communale le décompte final concernant l'étude de la réalisation d'un Chauffage à distance au centre du village d'Arconciel.

M. Alexandre Oberholzer salue l'Assemblée.

Il arrive parfois qu'un investissement voté ne peut pas être poursuivi selon le but initial, ou que le périmètre de l'évaluation a changé. Il est nécessaire alors de s'orienter vers des choix qui seront mieux à même de remplir nos besoins, de chauffage dans le cas présent.

L'assemblée communale du 5 décembre 2022 avait approuvé l'investissement de CHF 120'000.- consistant en un crédit d'étude d'un CAD au centre-village d'Arconciel, montant assez large pour permettre aussi d'utiliser le solde de l'étude pour la phase suivante du projet.

L'étude de faisabilité concernait un CAD alimentant les bâtiments communaux, car les contacts échangés avec des privés au printemps 2022 n'avaient pas permis d'aboutir à un CAD couplant intérêts communaux et privés.

Le financement de l'étude a été opéré par un prélèvement dans la réserve de CHF 507'000 créée par Arconciel avant la fusion.

L'étude a montré que la centrale de chauffage (y compris le réservoir à copeaux de bois) devait être installée près de l'école, semi-enterrée, seul endroit possible sur un terrain propriété de la commune.

Les conduites actuelles situées sous la Place de l'Arche entre le complexe communal et l'Auberge des Trois Sapins devaient aussi être changées, n'étant plus en état de fonctionner

à long terme. Soit pour conséquence de refaire une partie de la place de l'Arche et de renchérir le projet.

Les réflexions parallèles du conseil communal jusqu'au printemps 2024 en termes de besoins d'infrastructures scolaires et les travaux d'assainissement énergétique des bâtiments communaux montrent qu'il est plus opportun de réaliser des systèmes de chauffage indépendants – en vert sur le plan à l'écran - que de tenter à tout prix de construire un CAD qui aurait été compliqué et avec un coût bien plus élevé que la moyenne d'autres installations de CAD.

La réalisation était évaluée à env. 2 millions de francs, pour un prix du kilowattheure d'environ 30 centimes. En comparaison, le prix du kilowattheure pour un CAD urbain à Fribourg ou dans l'agglomération est de l'ordre de 22 ct/kWh.

L'investissement prévoyait l'utilisation de la réserve citée ci-devant. Le solde de CHF 85'233.85 sera conservé dans cette réserve et pourra être réaffecté aux différents projets de systèmes de chauffage déjà en cours d'évaluation qui feront l'objet de demandes d'investissement en 2025, pour une réalisation prévue en 2026.

	<b>Compte</b>
Honoraires GESA	<b>34'237.85 CHF</b>
Personnel communal	<b>528.30 CHF</b>
<b>Total</b>	<b>34'766.15 CHF</b>
<b>Total investissement approuvé</b>	<b>120'000.00 CHF</b>
<b>Décompte solde disponible</b>	<b>85'233.85 CHF</b>

Avant de céder la parole à l'Assemblée, M. le Syndic tient à remercier ses collègues Conseillers communaux, le personnel communal et les mandataires pour le travail réalisé dans la cadre de ces différents projets.

M. le Syndic propose de passer le micro pour d'éventuelles questions concernant les six décomptes qui viennent d'être présentés à l'Assemblée communale.

Mme Claudia Cotting revient sur la présentation du décompte des investissements pour les bornes de recharge pour véhicules électriques. Elle explique que le montant des charges (électricité, entretien, assurance, et amortissement) s'élève à 9300 francs, tandis que la recette générée par la taxe d'utilisation est de 2000 francs, ce qui signifie que les citoyens devront couvrir un déficit de 7319 francs. Elle exprime son désaccord sur le fait que ce soit la collectivité qui paie pour l'utilisation de ces bornes par les conducteurs de véhicules électriques. Elle suggère que les utilisateurs devraient au moins payer suffisamment pour équilibrer les comptes.

M. le Syndic reconnaît la question soulevée, expliquant que le budget pour 2025 est basé sur les premières données disponibles, car les bornes sont actives seulement depuis mars. Il admet que l'utilisation des bornes n'est pas encore très élevée, notamment parce que les utilisateurs sont encore limités à des résidents locaux ou des clients de restaurants, et que les chiffres sont bas. Il ajoute que l'objectif est d'atteindre un équilibre entre les coûts et les recettes, en espérant que les gens utiliseront davantage les bornes à l'avenir.

M. le Syndic propose à l'Assemblée communale de passer au point suivant de son ordre du jour.

#### **4 – APPROBATION DE L'AGRANDISSEMENT DU DROIT DE SUPERFICIE AU BÉNÉFICE DE LA FONDATION ROBERT A. NAEF, EPEDES**

M. le Syndic cède une nouvelle fois la parole à M. Alexandre Oberholzer, Conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, pour la présentation de l'agrandissement du droit de superficie au bénéfice de la Fondation Robert A. Naef, Ependes. Celui-ci concerne l'observatoire astronomique situé au Petit-Ependes.

L'ancienne commune d'Ependes a accordé un droit de superficie distinct et permanent (DDP) à la Fondation Robert A. Naef, soit l'article 456 RF Bois-d'Amont (secteur Ependes), d'une surface de 1'172 m<sup>2</sup>, sur l'article 455 RF Bois-d'Amont (secteur Ependes), propriété de la commune.

Ce DDP datant du 30 décembre 1982 a été inscrit au Registre foncier le 27 janvier 1983. D'une durée de 100 ans, il a permis la réalisation de l'Observatoire astronomique qui par ailleurs a fêté ses 40 ans en 2024.

La Fondation Robert A. Naef envisage un projet de nouveau planétarium – c'est le dôme présentant une reproduction du ciel avec ses constellations et ses étoiles et le projecteur spécifique permettant de simuler le ciel sur un écran hémisphérique – nouveau planétarium qui permettrait un meilleur accueil du public avec des installations rénovées.

Le projet envisagé devrait être réalisé attenant au bâtiment existant. Il comprend aussi la mise en place de piliers d'observation. Le projet envisagé nécessite une surface complémentaire de 80 m<sup>2</sup> qui serait prise sur l'article 455 RF propriété de la commune, comme vous pouvez le voir sur le projet d'acte de modification et sur le plan qui figuraient également avec la convocation de l'assemblée sur le site internet de la commune.

La commune de Bois-d'Amont est représentée au sein du conseil de Fondation Robert A. Naef.

Le Conseil communal est favorable au projet précité et à l'agrandissement du DDP en faveur de la Fondation.

L'agrandissement du DDP sera soumis à la condition de l'approbation d'une mise en zone spéciale, cas échéant par une décision spéciale par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), afin que l'agrandissement du DDP et la zone spéciale concordent.

Le Conseil communal soumet la proposition d'agrandissement du DDP au législatif communal qui a la compétence de décision.

Je passe la parole à M. Le Syndic.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou questions par rapport au point présenté.

M. le Syndic adresse ses remerciements à M. Alexandre Oberholzer pour cette présentation et propose de passer au vote.

Comme évoqué à l'instant, le but de l'agrandissement de ce droit de superficie doit permettre à la fondation de projeté la transformation du planétarium afin de mieux accueillir le public. Le

Conseil communal est favorable à ce projet et propose à l'Assemblée communale de le soutenir.

M. le Syndic demande s'il y a des questions.

M. René Sonney pose la question de savoir si l'agrandissement du projet aura comme échéance le DDP initial ou si cette échéance sera reportée, impliquant potentiellement un ajustement des délais.

M. le Syndic indique qu'il n'y a pas de modification prévue de la durée du projet, et que l'échéance du DDP initial restera valable, sans report de délais.

Mme Béatrice Torche s'interroge sur l'impact de l'agrandissement du projet sur le parking. Elle se demande si cet agrandissement pourrait entraîner un besoin accru de stationnement.

Mme Sylvie Heimo est déléguée au Conseil de Fondation. Mme Heimo répond en expliquant que le projet de planétarium, bien que très attractif et capable de toucher un public plus large, se focalisera sur la qualité d'accueil et ne nécessitera pas une augmentation significative du parking. Elle précise que des solutions de stationnement seront trouvées en collaboration avec un agriculteur voisin, surtout lors des événements très fréquentés (comme le vendredi soir). Ce partenariat permettra d'offrir des places de stationnement supplémentaires pour les visiteurs.

M. le Syndic clôt la partie des questions et propose de passer au vote.

M. le Syndic invite celles et ceux qui approuvent l'agrandissement du droit de superficie au bénéfice de la Fondation Robert A. Naef tel qu'il a été présenté sont priés de le manifester en levant leur carton vert.

Avis contraire avec le carton rouge ? Abstention ?

**Acceptez-vous l'agrandissement du droit de superficie au bénéfice de la Fondation Robert A. Naef, Ependes ?**

**Pour : Unanimité**

**Contre : -**

**Abstention : -**

L'agrandissement du droit de superficie au bénéfice de la Fondation Robert A. Naef, est donc approuvé par la population de la commune de Bois-d'Amont à l'unanimité. M. le Syndic en remercie l'Assemblée communale.

## **5 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANÇAIS**

M. le Syndic cède la parole à Mme Patricia Dousse, Vice-syndic en charge des écoles, pour la présentation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Celle-ci concerne notamment l'augmentation de la limite d'endettement et la composition du comité de direction.

Mme Patricia Dousse salue l'Assemblée.

A l'occasion de l'assemblée du 2 mai 2024, les délégué-e-s de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ont adopté les modifications des statuts de l'Association.

Il s'agit de la modification de la limite d'endettement et de la modification de la composition du Comité de direction. Lors d'une première présentation de modification de ces statuts en 2023, il était également question d'adapter la clé est répartition de la prise en charge des frais de l'Association. Ce point a été retiré. S'agissant d'une modification essentielle des statuts, article 113 de la Loi sur les communes, celle-ci doit être approuvée par les trois quarts des communes représentant les trois quarts de la population. L'entrée en vigueur de ces modifications sera effective au 1er janvier 2025.

Mme Patricia Dousse commence par la modification de la limite d'endettement (art. 39 des statuts).

Dans le contexte de la mise à jour des coûts des deux projets majeurs de l'assainissement du CO de Marly et de la construction du CO de Givisiez, de même que pour répondre aux besoins en matière d'entretien, de rénovation et de potentielles extensions des bâtiments existants, une importante augmentation des besoins en financement est attendue. Pour répondre à tous ces besoins, il est demandé de passer la limite d'endettement de 100 millions à 150 millions.

Pour rappel, selon l'art. 41 des statuts, toute nouvelle dépense supérieure à 5 millions est soumise au référendum facultatif et toute dépense supérieure à 10 millions est soumise au référendum obligatoire.

Le conseil communal propose d'accepter la modification des statuts et de passer la limite d'endettement de 100 millions à 150.

La commission financière a été interrogé sur ce point. Mme Patricia Dousse invite Mme Miguez à faire part du préavis de la commission financière.

« Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français »

*La commission financière a examiné les statuts soumis à l'approbation. S'agissant d'un engagement hors bilan, cela n'a pas d'incidence directe sur la situation financière de la commune.*

*Dès lors, la commission financière propose l'acceptation des modifications de ces statuts. »*

Mme Patricia Dousse demande s'il y a des questions.

M. Christian Clément sollicite la parole et donne lecture du texte suivant.

*« M. le Syndic, chers conseillers communaux, chers habitants de la commune,*

*Le CO, un dossier qui prend l'eau*

*L'an passé, on nous proposait un projet d'augmentation des finances à 125 millions. Ce montant est passé en une année à 150 millions. Pour rappel la limite de financement était en 2017 à 50 millions.*

Quelques informations sur les projets en cours :

### **CO de Marly**

Projet voté : 19,45 millions. En 2022, 2 ans plus tard, le projet est passé à 24,5 millions : 25 % d'augmentation !

### **CO de Givisiez**

Je vous lis le texte du concours d'architecture.

Le montant ci-dessous, 61,5 millions, taxes et honoraires confondus, y compris divers et imprévus, et degré de précision des coûts, est un montant global. Plafond qui ne pourra pas être dépassé. C'était en 2022. Les 61,5 millions sont passés actuellement à 82,9 millions : 35 % d'augmentation ! On n'a pas encore planté un seul coup de pelle. Donc certainement, le projet va sauter à 100 millions.

On nous dit il s'agit d'un plafond. Référendum facultatif à partir de 5 millions et obligatoire à partir de 10 millions. Quelle est l'augmentation ? Bizarrement, 4.8 millions. Étonnamment en dessous de la limite.

Ce moyen de faire n'est pas acceptable. Et l'Association du CO n'a absolument pas une gestion saine des finances. C'est pourquoi je vous propose de refuser ce montant. Refuser ce changement, c'est simplement pour faire passer le message. L'Association doit gérer les fonds de manière correcte. Le refus de ce changement n'aura pas d'impact sur le CO puisque le montant sera nécessaire uniquement à partir de 2027 et je demanderai à la commune de faire passer le message que l'on accepterait un montant limite qui soit situé exactement sur les fonds nécessaires et pas une projection à plus long terme sur laquelle on ne pas dire. »

Applaudissements de l'Assemblée.

Mme Claudia Cotting souhaite aussi intervenir parce que dans le dossier que les citoyens ont reçu, ils disent qu'actuellement, l'endettement net s'élève à 28'895'000 francs donc jusqu'à 100 millions, il y a largement de quoi faire l'agrandissement, de faire les transformations de Marly et probablement de pouvoir également faire la construction de celui de Givisiez. Mme Cotting rejoint totalement M. Christian Clément dans ses propos. On ne peut pas mettre tout d'un coup 150 millions. Ensuite de quoi ils ont une marge qui ne les autorise plus à revenir devant des assemblées de commune. Mme Cotting est donc aussi pour le refus de cette demande.

La parole n'étant plus demandée, Mme Patricia Dousse propose de passer au vote.

Dans l'ordre, celles et ceux qui approuvent l'augmentation de la limite d'endettement de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français sont priés de le manifester en levant leur carton vert. Contre épreuve avec le carton rouge. Abstentions avec le carton blanc.

**Acceptez-vous l'augmentation de la limite d'endettement de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ?**

**Pour : -**

**Contre : large majorité**

**Abstention : -**

L'augmentation de la limite d'endettement de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est rejetée par une large majorité de la population.

Mme Patricia Dousse passe ensuite au deuxième objet soumis au vote de l'Assemblée.

Il s'agit de la composition du Comité de direction (art. 16 des statuts).

Avec la construction d'un CO sur son territoire, la commune de Givisiez devient commune siège et, à ce titre, a droit à un représentant au sein du Comité de direction, qui passe ainsi de 12 à 13 membres avec cette modification statutaire.

Aucune question n'étant formulée à propos de cet objet, Mme Patricia Dousse propose de passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent la modification de la composition du Comité de direction de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français sont priés de le manifester en levant leur carton vert. Contre épreuve avec le carton rouge. Abstentions avec le carton blanc.

**Acceptez-vous la modification de la composition du Comité de direction de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ?**

**Pour : majorité évidente**

**Contre : -**

**Abstention : -**

La modification de la composition du Comité de direction de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est donc approuvée à la majorité. Mme Patricia Dousse remercie l'Assemblée.

## 6 – PROJET DE LIAISON DE MOBILITÉ DOUCE SUR LA ROUTE DE FERPICLOZ, EPENDES – VOTE CONSULTATIF

Lors de différentes assemblées la question a été régulièrement posé de réfléchir à réaliser un cheminement piétonnier à la sortie du village d'Ependes en direction de Ferpicloz. Pour en parler, M. le Syndic invite M. Samuel Kolly, conseiller communal responsable des routes à venir le Conseil communal faire part de l'avancement du projet et le Conseil communal soumettre une proposition.

A la suite de demandes répétées de citoyens concernant une liaison piétonnière entre le chemin des Marais et le centre du village d'Ependes, un projet a été étudié.

Pour mémoire, la pratique actuelle interdit la réalisation d'un trottoir sur un tronçon où la vitesse est limitée à 80km/h. Cette même pratique interdit de réaliser un passage piéton sur ce tronçon. Le Canton a refusé de baisser la vitesse du dernier bout de la Rte de Ferpicloz direction Ependes à 60 respectivement 50km/h.

Un projet a donc été étudié sur le côté gauche de la route en direction de Ferpicloz. Ce projet comporte 3 parties, à savoir la prolongation du trottoir existant jusqu'à la sortie du village, un modérateur de trafic pour ralentir le trafic entrant dans le village et un chemin à mobilité douce dans le champ (à la manière du chemin menant au terrain de foot de Treyvaux) jusqu'au chemin des Marais. En raison du bâti existant et de l'impossibilité de traverser la route sur ce tronçon-là pour des raisons de visibilité notamment, il n'a pas pu être possible d'étudier un projet sur le côté droit de la route.

Notre projet a été soumis au Canton et préavisé de manière défavorable en raison de 2 services, à savoir le Service de l'Agriculture (SAGri) et le Service de la Mobilité (SMo). Pour le SAGri, les terres agricoles sont à préserver et pour le SMO, il faut intégrer ce projet à notre PAL, élargir le trottoir à 2m (à la place de 1,65m car les directives ont changé entre-temps) et placer un modérateur de trafic plus important.

Nous avons actuellement déjà dépensé CHF 8'800.- HT en frais d'ingénieur pour cette 1ère étape. Si nous voulons continuer les démarches et mettre le projet à l'enquête pour finalement demander à la préfecture de faire une pesée des intérêts entre le préavis défavorable du Canton et les demandes de la population, nous devrions ajouter encore CHF 9'500.- HT de frais d'ingénieurs (analyse, adaptation du dossier et création du dossier d'enquête) et env. CHF 2'000 d'émoluments cantonaux pour la mise à l'enquête, puis en cas de d'octroi du permis de construire payer les travaux (montant que je ne peux pas évaluer actuellement, avant la 2ème étape du projet).

Le Conseil communal vient vers l'Assemblée ce soir, afin de sonder son avis pour savoir si la Commune doit poursuivre les démarches en vue d'une peut-être future réalisation de cette liaison de mobilité douce ou d'enterrer le projet.

Avant de passer au vote consultatif, y a-t-il des questions ?

Mme Anaïs Philipona ne comprend pas pourquoi le projet de trottoir ne peut pas se faire sur le côté droit de la route.

M. Samuel Kolly répond qu'il ne peut pas se faire du côté droit en raison bâti existant. Les bâtiments sont trop proches. Par ailleurs, il n'est pas possible de traverser la route dans le village à cause du carrefour. Avec le Village d'Amont premièrement, on doit avoir une distance de sécurité dans le carrefour et puis deuxièmement si on va plus loin, la visibilité n'est pas garantie.

Mme Anaïs Philipona demande si ce sont les arguments du canton.

M. Samuel Kolly répond par l'affirmative, car il s'agit de la loi sur la circulation routière. Mme Anaïs Philipona indique qu'il y a déjà un trottoir.

M. Samuel Kolly répond que celui-ci est existant. De plus, il se trouve de l'autre côté plus loin avant la croisée.

Mme Joëlle Philipona précise qu'elle est la première intéressée par ce projet au niveau du trottoir puisque cela touche toute la partie de sa parcelle et elle regrette qu'à aucun moment le Conseil communal lui ait présenté ce projet. Elle a dû contacter le Conseil communal pour obtenir des précisions à ce sujet.

Mme Joëlle Philipona comprend très bien l'Institut agricole qui émet un préavis défavorable parce que c'est une grande surface agricole et on perd toujours plus de terrain. C'est toute une surface verte qui va disparaître. Mme Joëlle Philipona affirme qu'il n'y a pas de béton sur cette surface. C'est un projet qui date de 40 ans. Aussi, il y a énormément d'arbres. Mme Joëlle Philipona possède un jardin potager, qui représente beaucoup d'énergie et d'investissement.

Mme Joëlle Philipona indique qu'il y a 15 ans, les anciens conseillers communaux ont toujours abordé les propriétaires.

Mme Joëlle Philipona indique qu'elle est personnellement opposée à ce projet qui empiète beaucoup trop sur les surfaces vertes ainsi que chez elle.

M. Samuel Kolly se défend en affirmant qu'il a lui-même pris le parti de pas parler au propriétaire avant d'avoir des préavis positifs ou négatifs du canton. Aussi, il rappelle qu'elle et sa fille sont les seules personnes avec lesquelles le Conseil communal a discuté. Une séance a eu lieu à l'administration communale.

Mme Joëlle Philipona reconnaît qu'elle a été contactée pour savoir si elle et sa famille étaient ouverts ou pas à un potentiel projet de trottoir à gauche ou à droite. Ils étaient d'accord sur le projet mais il n'était pas possible de fournir des informations à ce moment-là.

Mme Isabelle Baiutti demande si le projet de 18 appartements influence aussi la décision.

M. Samuel Kolly répond que ça n'influence pas la décision mais le promoteur doit faire un trottoir. C'est une obligation du canton. M. Samuel Kolly indique sur la carte l'endroit où le projet de 18 appartements est prévu, et où devra être réalisé le trottoir.

Mme Baiutti constate qu'il va manquer un bout de trottoir entre le trottoir communal et le trottoir privé projeté. Elle est d'avis que la commune devrait faire quelque chose pour relier les deux bouts.

Mme Joëlle Philipona revient sur le projet de 18 appartements prévus. Les personnes qui vont y résider et souhaiteront se rendre à pied au village ne vont pas du tout passer sur la route. Ils vont passer par la route de desserte du Village d'Amont pour arriver à la hauteur la propriété de M. Piller. En effet, il n'y a aucune voiture, ça ne roule pas et c'est totalement sécurisé. Elle pense que la création d'un trottoir est inutile.

Mme Joëlle Philipona rajoute qu'il y a aussi énormément de vélos qui roulent sur cette route et encore une fois pour la sécurité, un modérateur est aussi important pour eux. On résout tous les problèmes. Mme Philipona ne comprend pas pourquoi le Conseil communal veut absolument bétonner les surfaces qui sont qui sont encore vertes.

M. Samuel Kolly assure que le but n'est pas de tout bétonner. Il s'agit d'une demande de la population d'avoir une liaison entre le village et le chemin des Marais.

M. Thierry Schornoz remercie le Conseil communal pour ce vote consultatif. Il trouve que cela constitue un procédé assez intéressant pour évaluer ces projets et poursuivre dans cette direction.

C'est un projet que M. Schornoz découvre ce soir. Il est vrai qu'il était mentionné dans le bulletin communal sans aucune précision. En voyant le titre de projet de liaison de mobilité douce, M. Schornoz s'attendait à priori à une liaison qui aille jusqu'à Ferpicloz. Aussi, il est surpris de constater que c'est seulement un petit bout. M. Schornoz demande donc si la possibilité de poursuivre ce chemin a été évaluée. Car finalement, cette liaison va jusqu'au Chemin des Marais et ne concerne que trois habitations.

M. Samuel Kolly indique que nous rencontrons un souci si nous voulons allonger jusqu'à Ferpicloz. En effet, il faut traverser la route parce que le talus est trop important à gauche, sauf que l'on ne peut pas traverser la route en raison du 80 km/h.

Mme Claudia Cotting voudrait intervenir car cela la fait sourire lorsqu'elle entend qu'on ne peut pas faire un passage piéton où il y a 80 km/h. Or sur la commune d'Arconciel, il y a deux passages piétons dans le 80 km/h : l'un au Rialet et l'autre aux Moulins donc c'est existant et puis le Service de la mobilité crée la pluie et le beau temps comme ça lui va.

Autre chose, Mme Cotting a connu des routes qui n'étaient pas goudronnées notamment la route qui montait au Crau Rappo. Elle habitant le long de cette route et peut dire que le dimanche c'était joyeusement un nuage de poussière.

Depuis les communes se sont saignées pour mettre un réseau routier qui était digne de ce nom pour rouler avec une voiture et à Senèdes par exemple lorsqu'ils ont goudronné la route, l'impôt communal ne payait pas l'intérêt de l'emprunt.

Mme Cotting prie le Conseil communal ne pas placer des obstacles sur les routes aujourd'hui, on a besoin de routes qui soient fluides. Elle est d'accord pour les limitations de vitesse, ça ne la dérange pas. Mais qu'on arrête de construire, il y aura un EMS à Ependes. Peut-être qu'il y aura un jour un bus de transport public qui fera Le Mouret - Ependes et qui descendra sur Marly. Comment doivent rouler ces chauffeurs ? Mme Cotting se demande si un jour il y aura encore des gens qui voudront conduire des bus avec toutes les chicanes sur la route de nos jours. Mais c'est ces routes, elles sont faites pour circuler.

Mme Claudia Cotting suggère de mettre à l'amende tous ceux qui ne respectent pas les consignes. Et pour un vélo, c'est encore plus dangereux quand il y a une chicane sur la route, que lorsqu'il n'y en a pas. Mme Cotting trouve quand même que l'on fait maintenant beaucoup d'histoires alors que l'on manque complètement de bon sens et de lucidité.

M. Samuel Kolly demande à Mme Cotting si elle attend une réponse car concernant la traversée de la route, il rappelle qu'il n'est pas possible de créer un passage pour piétons. Ensuite pour le reste, M. Samuel Kolly est du même avis que Mme Cotting.

M. Bernard Cotting est d'avis qu'il faut absolument faire quelque chose sur ce tronçon parce qu'il est très dangereux et très fréquenté. Il y a tous les jours des piétons qui passent sur le sentier En Pila, Les Sauges. S'il y a beaucoup de piétons, ce n'est pas pour rien. C'est parce que ce chemin forme une boucle d'une belle balade.

M. Fabien Cuennet rejoint ce que M. Bernard Cotting vient de dire. Il y a maintenant des risques d'accident. Il y a un passage piéton juste après le trottoir et là vraiment les automobilistes vont vite. Les enfants qui descendent depuis le chemin du Bois d'Amont traversent la route à cet endroit. Il faut trouver une solution.

Mme Christiane Horner abonde dans le sens qu'au lieu de bétonner, on peut aussi faire tout à fait créer un sentier piétonnier comme cela a été fait au Petit-Ependes. Ça aurait moins d'impact sur le terrain agricole et c'est sécurisant.

M. Samuel Kolly répond que le trottoir est prévu dans le terrain agricole. Il s'agit justement d'une bande en gravier gras en bordure de champ. Le passage en béton est au centre du village.

Mme Béatrice Torche fait part de son expérience dans les Grisons, au parc national. Il y a deux arrêts de bus, soit un de chaque côté de la route. Cette route était à 80 km/h. C'était extrêmement dangereux puisqu'un grand nombre de randonneurs traversait la route pour se rendre à l'hôtel ou de l'autre côté sur les sentiers. Il a été possible d'abaisser la vitesse à l'aide d'une lettre avec peut-être l'aide des autorités.

M. Samuel Kolly indique que la commune a déjà adressé une demande dans ce sens au canton, qui a refusé. Le canton ne veut pas baisser la vitesse.

Mme Torche demande ce qu'il se passera si tout le village fait pression avec une pétition.

M. Samuel Kolly informe que le canton ne veut pas rentrer en matière parce que selon lui, il n'y a pas assez de maison pour justifier une baisse de la limitation de vitesse. C'est la même chose qui se passe au Rialet. On peut faire une demande de baisse de vitesse uniquement parce qu'on a un projet concret avec la salle de gym. Si nous n'avions pas ce projet-là, le canton refuserait.

Mme Torche demande ce qu'il en est avec la construction du nouvel immeuble.

M. Samuel Kolly informe que le bâtiment se trouve en zone 50 km/h.

M. Vincent Schraner habite justement au chemin des Marais et confirme qu'il y a énormément de gens qui passent. Il souhaite savoir si ce projet-là est refusé, le Conseil communal va-t-il rechercher une alternative ou bien ce sera complètement abandonné.

M. Samuel Kolly pense que ça ferait plus de 20 ans qu'on en discute. Il y a plusieurs projets qui ont effectivement été évalués. Le problème, c'est que les normes changent tout le temps. Ce qui veut dire que le projet qui apparaît le meilleur pour nous ne le sera peut-être plus dans 2 ans parce que nous pourrions créer un passage pour traverser la route à 80 km/h par exemple. Actuellement, ce n'est pas possible. Donc selon M. Samuel Kolly, s'il est décidé de ne pas aller de l'avant, le projet sera enterré.

M. Laurent Reynaud pense à une alternative qui pourrait être pragmatique tout en évitant d'avoir besoin de prendre des terrains. A la route de Bourguillon, il y a des marquages de jaune et blanc. M. Reynaud se demande si on ne peut pas mettre une bande jaune sur la route, sur la partie où le chemin piétonnier est prévu. De plus, M. Reynaud trouve qu'au bout d'un moment, le canton doit accepter quelque chose. Car si c'est tout le temps refusé, c'est pénible.

M. Samuel Kolly est assez d'accord. Mais si on se dit que le problème c'est la sécurité, lui-même ne se sent pas en sécurité derrière une ligne jaune peinte sur la route. Nous devons être conséquents dans ce que nous disons et faisons.

M. Reynaud pense que l'automobiliste qui voit ce marquage au sol va automatiquement ralentir.

Mme Joëlle Philipona se réfère au dernier trottoir réalisé par la commune du côté gauche à Sales. Au niveau de l'ancienne laiterie, il y a une ligne jaune.

M. Samuel Kolly répond que c'est une ligne jaune qui n'est pas sur la route mais sur le trottoir pour délimiter le terrain privé et le trottoir. Il est même surélevé d'environ 14 cm.

Mme Philipona évoque un préavis par rapport aux trois voitures qui peuvent parquer devant la maison de la parcelle de l'autre côté en raison de la visibilité qui est très mauvaise.

M. Samuel Kolly fait remarquer que l'on sort du sujet, qui est la route de Ferpicloz.

Mme Philipona se questionne sur le fait que, comme tout le monde veut cette mobilité douce, pourquoi ne pas faire quelque chose petit à petit. Comme le sentier, tout le monde l'emprunte.

Tout en s'excusant, M. le Syndic se permet d'interrompre cet échange. M. Samuel Kolly a déjà répondu à cette question.

M. le Syndic propose très simplement de voter, tout en précisant qu'il s'agit vraiment d'un vote consultatif.

**Acceptez-vous, à titre consultatif, le projet de liaison de mobilité douce sur la route de Ferpicloz, Ependes ?**

**Pour : 51**

**Contre : 36**

**Abstention : 29**

L'Assemblée approuve, à titre consultatif, le projet de liaison de mobilité douce sur la route de Ferpicloz, Ependes. M. le Syndic remercie l'Assemblée.

M. le Syndic propose de passer au point « Informations et divers » de l'ordre du jour.

## 7 – INFORMATIONS ET DIVERS

### Informations du CC

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Conseil communal souhaite encore donner quelques informations à l'Assemblée communale.

#### Capricorne asiatique

Il y a quelques jours, chacun l'a certainement aperçu dans l'actualité, que le Capricorne asiatique est de retour dans notre région. Pour en dire plus et donner quelques recommandations, M. le Syndic cède la parole à M. Alexandre Oberholzer.

Le 25 octobre dernier, le canton de Fribourg par son service des Forêts et de la Nature (SFN) a publié un communiqué de presse informant qu'un capricorne asiatique a été découvert le 21 octobre à la route de Bourguillon à Marly, 10 ans après son apparition déjà à Marly. Des mesures drastiques avaient alors été mises en place et avaient permis son éradication en 2018. Mais le voilà à nouveau.

Cet insecte exotique est qualifié d'organisme particulièrement dangereux et par conséquent soumis à l'obligation d'annonce et de lutte. Il s'attaque aux arbres feuillus sains. Il peut les faire mourir en quelques années et les arbres atteints en milieu urbain peuvent devenir une menace pour la sécurité des passants. La stratégie du canton de Fribourg vise l'éradication du capricorne asiatique.

Conformément aux directives du Service phytosanitaire fédéral, il faut agir en priorité dans la zone centrale et focale (Marly), périmètre rouge et orange dans la carte à l'écran et prendre des mesures dans une zone tampon correspondant à un périmètre de 2km de la focale (en jaune). Plusieurs communes sont concernées sur une grande surface, Bois-d'Amont est concernée sur une petite surface dans la zone La Taillaz, Bois de l'Eglise (secteur Ependes). Si l'impact est avant tout forestier, il s'agit maintenant de gérer les déchets de taille et les feuilles pour quelques habitants (à la fin de la route de Sales et au chemin de la Gravière), dans la partie ovale en bleu sur le plan, et les exploitants privés forestiers dans ce secteur. Cette gestion des déchets se fait sur une période de 4 ans. Oui, vous avez bien entendu. C'était le temps qu'il avait fallu pour éradiquer cette espèce entre 2014 et 2018.

La commune de Bois-d'Amont a été en contact avec le SFN et Forêts-Sarine pour prendre les mesures nécessaires pour notre commune.

Les quelques habitants et propriétaires concernés ont été informés par le SFN.

Une benne fermée est installée par la commune à la déchetterie d'Ependes, benne spécialement dédiée à ces déchets pour les utilisateurs concernés, pour un stockage intermédiaire, avant de vider la benne à la déchetterie de Marly.

Après accord entre le SFN, notre commune et Villarsel-sur-Marly, les quelques habitants également concernés à Villarsel-sur-Marly peuvent mettre leurs déchets de taille et les feuilles dans notre benne.

En résumé, les habitants concernés doivent laisser ces déchets dans la zone tampon de 2 km, donc ne pas les amener à la déchetterie d'Arconciel ou pour les branches, chez Monsieur Wyss à Ependes.

Fribourg a le capricorne asiatique, le Valais a récemment eu connaissance de la présence du scarabée japonais, qui peut s'attaquer à quelque 400 végétaux (dont les pommiers, les arbres

fruitiers à noyau ou la vigne). Comme dans le canton de Fribourg, le Valais ordonne des mesures d'éradication, ainsi que des interdictions et des restrictions.  
Je passe la parole à M. Le Syndic.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou questions par rapport au point présenté.

#### Projet de sondage Bois-d'Amont Solidaire

Avec la mise en place de la commune de Bois-d'Amont, le Conseil communal avons également vu la création de Bois-d'Amont solidaire. M. le Syndic cède la parole à Mme Patricia Horner pour en dire un peu plus sur les nouvelles démarches de sa commission.

Patricia Horner salue l'Assemblée.

Avec plaisir, Mme Horner rappelle que différentes activités de rencontres sont proposées pour les seniors à Bois-d'Amont et je vais vous donner quelques informations.

En effet, pour garder la forme, des promenades à pied sont organisées deux fois par mois et un groupe de gymnastique se réunit chaque semaine.

Des après-midis de jeux de cartes ont lieu deux fois par mois. Jusqu'à maintenant, ils avaient lieu à Arconciel. A partir de janvier 2025, ils auront lieu à l'Auberge du Château à Ependes.

Pour celles et ceux qui n'aiment pas jouer aux cartes, des après-midis de jeux intergénérationnels auront lieu durant l'hiver à la salle no 2 à Ependes. Les dates et les heures de jeux se trouvent sur le bulletin communal. Venez nombreuses et nombreux à participer à ces après-midis de jeux qui seront très chaleureux où un petit goûter sera servi.

Dans le cadre du concept senior +, des échanges intergénérationnels ont été proposés par courrier à fin octobre aux seniors de la commune. Ils sont invités à donner un peu de leur temps pour les petits Bois-d'Amontois dans la crèche intercommunale Capucine sur le site de Treyvaux ainsi que dans notre école dont les bâtiments se situent à Arconciel et à Ependes. Des après-midis tricot ont lieu durant l'hiver dans les combles de l'école d'Arconciel. Les beaux vêtements réalisés sont destinés aux missions du tiers monde.

Une table conviviale sera à disposition le vendredi midi à l'Auberge du Château à Ependes où Madame et Monsieur Schaller, les nouveaux tenanciers, vous recevront avec plaisir dès janvier prochain avec une proposition de menu pour un prix attractif de seulement CHF 18.-, l'entrée et le plat principal.

Le traditionnel Noël des Aînés aura lieu le dimanche 15 décembre à la halle polyvalente d'Ependes. Les sociétés de jeunesse d'Arconciel et d'Ependes se donnent une peine incroyable à organiser avec la commission de Bois-d'Amont Solidaire ce magnifique moment de partage. Il y a chaque année plus d'inscriptions et le Conseil communal est très content de ce large succès.

Nous passons maintenant à une autre information importante, un projet qui tient vraiment à cœur le Conseil communal et la Commission de Bois-d'Amont Solidaire. En effet, notre commune est devenue grande et doit se pencher sur de beaux projets de nouvelles infrastructures. Il est temps maintenant d'étudier comment on pourrait suggérer plus de services et de les assurer, d'améliorer ce qui existe et qui est proposé aux seniors et aux personnes atteintes dans leur santé ou dans leur mobilité, en complément de ce qui se fait avec la collaboration des antennes de quartier et du magasin Denner. Notre commune pourrait tout à fait, tout comme les communes de Le Mouret et Gibloux par exemple, disposer d'une association qui proposerait à ses membres différentes aides, comme par exemple : des repas

livrés à domicile, des courses livrées à domicile, des transports chez le médecin ou à la pharmacie, et peut-être encore bien d'autres choses. Afin de connaître les besoins et les attentes des personnes de 60 ans et plus dans notre commune et de savoir si une association est souhaitée, le Conseil communal et la Commission de Bois-d'Amont Solidaire ont pensé qu'il serait opportun et utile d'adresser un questionnaire à ce segment de la population. Dès lors, c'est 564 personnes qui recevront en janvier prochain un sondage. Nous espérons que de nombreuses personnes prendront le temps de remplir le questionnaire et de le retourner avec si possible plein de bonnes idées. Elles en sont d'ores et déjà remerciées. Afin de pouvoir les concrétiser, des bénévoles devront se mettre à disposition car si personne ne se présente, une telle association ne pourra pas voir le jour.

Enfin, chaque être qui aujourd'hui est en bonne santé, qui a de l'énergie et du temps, qui attend pour lui une aide pour son futur, pour son maintien à domicile le plus longtemps possible, ne devrait-il pas se mettre à disposition pour ceux qui en ont besoin aujourd'hui ? Voilà une question que chacune et chacun d'entre nous devrait se poser.

Ce point est mis ce soir dans les divers car il doit encore mûrir, il sera certainement mis à l'ordre du jour de l'assemblée communale des comptes en mai 2025 où le résultat du sondage vous sera donné.

Mme Patricia Horner remercie l'Assemblée pour son attention.

#### Dépôt des branches

Chacun sait à quel point la gestion de déchets est complexe et les mauvaises habitudes des gens difficiles à effacer.

M. le Syndic cède la parole à M. Marc Monney pour faire part de différentes mesures qui vont être prise concernant la gestion du dépôt des branches.

M. Marc Monney revient vers l'Assemblée pour ce sujet récurrent.

Une aire de dépôt en libre-service pour les branches a été mise en place à l'époque de la commune d'Ependes. M. Marc Monney est d'accord sur le fait qu'il est essentiel que chacun puisse disposer librement de ses branches. Le planning initialement défini, sans nécessiter l'ouverture des grillages, semblait être une solution adaptée. Cependant, le Conseil communal constate de plus en plus de problèmes. Il est regrettable de constater que malgré les informations transmises, les gens ne sont pas nombreux à respecter les consignes.

M. Marc Monney s'adresse à tous les citoyens de la commune. Les règles mises en place sont simples : il s'agit d'un dépôt réservé aux branches, et non aux ferrailles, aux herbes ou à d'autres déchets inappropriés. Pourtant, une grande variété d'objets qui ne respectent pas ces directives ont été découverts. De plus, le Conseil communal a précisé qu'il ne devait pas y avoir plus de 5 m<sup>3</sup> de branches par an, cette quantité étant calculée en fonction de l'estimation des déchets. Bien qu'il ne soit pas possible de tout contrôler, le Conseil communal espère que les gens respecteront cette règle.

Le Conseil communal a également demandé de limiter l'accès aux véhicules de moins de 3,5 tonnes. Or, l'utilisation de camions plus gros a été observé, ce qui pose un problème d'espace et de logistique. Par ailleurs, les branches déposées ne doivent pas dépasser 15 cm de diamètre, car au-delà, elles deviennent difficiles à broyer.

Face à ces nombreux problèmes, le Conseil communal envisage des mesures plus strictes pour l'année prochaine. Les grillages seront fermés sur toute leur longueur, ne laissant qu'un espace réduit pour le passage, ce qui limiterait les accès. De plus, seuls les particuliers et les paysagistes pourront déposer leurs branches, à condition qu'elles respectent les normes. Si cela ne suffit pas, le Conseil communal sera contraint de limiter l'accès au dépôt de branches, et il est probable que les habitants doivent se rendre dans un autre lieu pour les débarrasser.

M. Marc Monney est désolé de devoir prendre de telles mesures, mais si les citoyens ne respectent pas les règles et ne suivent pas les informations transmises, cela devient une nécessité. C'est une situation qui, malheureusement reflète le problème actuel. M. Marc Monney encourage chacun à lire attentivement les documents et à respecter les consignes, afin d'éviter d'en arriver à de telles restrictions.

M. Marc Monney espère que nous pourrons éviter ces mesures et trouver une solution convenable pour tous.

M. Marc Monney conclut en remerciant l'Assemblée communale de son attention et de sa coopération.

#### Départ de la BCF d'Ependes

Par communiqué de presse repris par les principaux médias locaux, la BCF a annoncé le 22 novembre dernier vouloir fermer sa succursale d'Ependes pour ouvrir une nouvelle succursale à Marly Centre à l'automne 2025. Les services et prestations proposés jusqu'ici dans notre commune y seront transférés. Leur offre sera complétée par trois salons de conseil au « Marly Innovation Center ».

Le Conseil communal était en contact avec l'établissement et a été informé de cette décision la veille. Dans le cadre des échanges préliminaires à cette décision nous avons proposé de trouver une solution avec l'exploitant du futur EMS afin d'offrir aux clients de la banque de nouvelle infrastructure d'accueil. Leur choix s'est tout de même porté sur Marly.

Malgré le vide que ce départ laissera, il permet à notre commune de réfléchir à l'avenir. En effet et comme expliqué en octobre, nous devons un jour revoir l'affectation de la halle polyvalente où nous nous trouvons ce soir. Dans la mesure où nous avons fait l'acquisition en 2023 de l'ancien fitness, seul restent les locaux utilisés par la banque pour que nous ayons la maîtrise complète sur le bâtiment.

Initialement sur un seul étage, comme aujourd'hui, la Caisse d'épargne et de prêt d'Ependes s'est agrandi au début des années 1990 et avait repris le premier étage de l'immeuble. Environ 10 ans plus tard, c'est cette fois la Commune qui reprend l'étage à la Banque Cantonale de Fribourg cette fois. Des discussions sont en cours pour déterminer les conditions de reprises de cet objet par la Commune.

Le Conseil communal y voit une opportunité malgré les conséquences négatives sur l'activité économique de notre commune.

#### Fenêtres de l'Avent

M. le Syndic se fait le porte-parole de M. Samuel Kolly invitant chaque participant aux fenêtres de l'avent qui ont lieu partout dans la commune ces prochains jours. Venez nombreux !

#### Prochaine Assemblée communale

Le Conseil communal peut d'ores et déjà donner rendez-vous à l'Assemblée communale le lundi 26 mai 2025, pour l'assemblée communales des comptes. Le Conseil communal présentera alors les comptes pour l'année en cours, probablement plusieurs investissements d'importance et tiendra les citoyens informés du déroulement des différents projets communaux.

Le Conseil communal n'a pour l'heure pas d'informations supplémentaires à transmettre. Dans le cadre des « Divers » de son ordre du jour le Conseil communal n'a reçu aucune question ou demande particulière.

### **Discussion générale**

Le Conseil communal arrive ainsi dans la partie ouverte de son assemblée de ce soir. M. le Syndic a prié une nouvelle fois les membres de l'Assemblée communale de bien vouloir attendre le micro avant de prendre la parole et d'indiquer son nom avant de poser sa question. Ses collègues et M. le Syndic le Conseil communal se tiennent à disposition pour y répondre.

M. le Syndic demande à qui il peut donner la parole.

Mme Claudia Cotting a appris que l'établissement bancaire d'Ependes va migrer vers Marly et il est regrettable que ce soit le dernier établissement bancaire ouvert, ce qui facilitait beaucoup de choses pour la population. La Poste du Mouret va fermer. Le service des curatelles a déjà quitté Praroman pour s'installer à Marly. Il n'y a peut-être rien à voir avec les communes, mais le secrétariat de la paroisse, qui était ouvert deux jours à Praroman, est apparemment définitivement fermé. Désormais, pour donner une messe pour un défunt, il faudra se rendre à Marly. Mme Cotting fait part de son inquiétude que la Haute-Sarine soit en train de se vider de sa substance économique. Et si, en plus, il faudra aller déposer nos branches à Fribourg, cela entraînera forcément une augmentation des émissions de CO2, ce qui n'est pas souhaitable.

M. Marc Monney reprend la parole et précise que concernant les branches, il a oublié de mentionner que lors de l'assemblée extraordinaire, il avait parlé de la déchetterie intercommunale. À l'heure actuelle, la déchetterie intercommunale rencontre des difficultés car Le Mouret s'est retiré suite à des problèmes liés à leur terrain, qui pourrait éventuellement être transformé. Suite à cela, la commune de Ferpicloz s'est également retirée, souhaitant attendre l'arrivée du nouveau PAL, prévue pour l'année prochaine. Cela signifie que la déchetterie intercommunale pourrait être repoussée à 2027.

M. le Syndic conclut en indiquant que l'assemblée arrive à son terme. Il adresse des remerciements à ses collègues du Conseil communal. Aussi, l'ensemble du Conseil communal remercie les citoyens de leur présence et participation très active. Au nom de l'Assemblée et du Conseil communal, il adresse un merci tout particulier au personnel administratif pour tout le travail réalisé, aux employés communaux, ainsi qu'aux personnes qui prêtent main forte à la commune tout au long de l'année, elles sont nombreuses. Les remerciements vont également aux membres des commissions, ainsi qu'à toutes les personnes qui remplissent une tâche ou offrent un service aux habitants de la commune. C'est avec un très grand plaisir que la commune de Bois-d'Amont offre le verre de l'amitié qui sera servi à côté comme d'habitude.

Finalement, M. le Syndic souhaite d'ores et déjà de très bonnes fêtes de fin d'année et le meilleur pour l'année 2025 en son nom et au nom du Conseil communal. Il invite les citoyens à déposer les cartons de couleur lorsqu'ils quittent la salle, et d'aider à ranger les chaises.

L'assemblée est levée à 23.20 heures.

Applaudissements de l'Assemblée.

Patrick Gendre  
Syndic

Angélique Jenny  
Secrétaire remplaçante

Annexe : présentation PowerPoint